2010

LA SDBJ : UN PARTENAIRE DE CHOIX

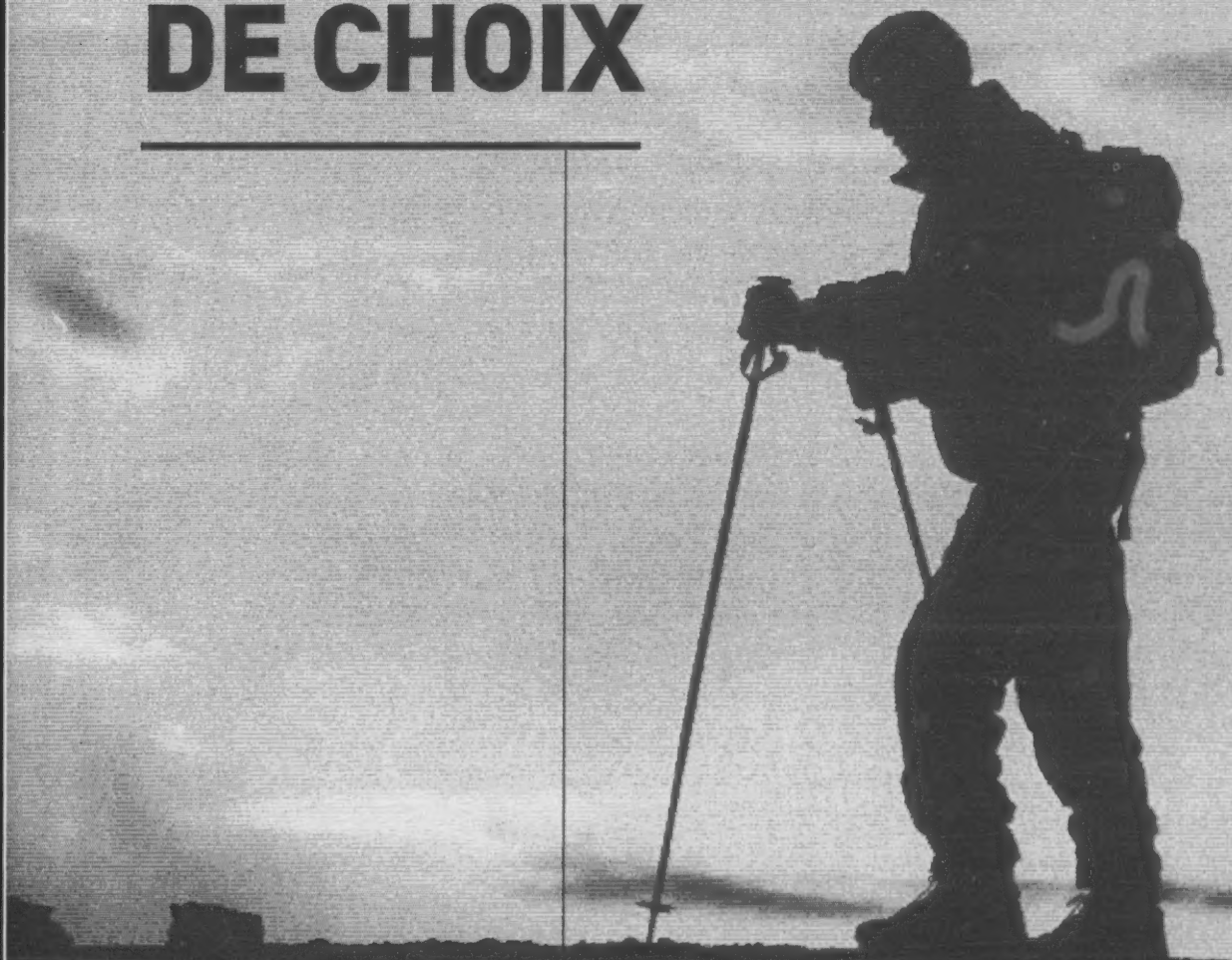

RAPPORT ANNUEL 2010

Québec

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants 2010	10
Message du président du conseil d'administration : la SDBJ, un partenaire de choix	14
Message du président-directeur général : un parcours franchi avec succès	16
Résultats sectoriels 2010	18
Plan de développement 2011-2013	28
Section financière	30
Bilan des résultats du Plan de développement 2008-2010	51
Bilan de la 2e année de notre plan d'action de développement durable	58
Gouvernance, effectifs, applications législatives et gouvernementales	67
Code d'éthique et de déontologie	70
Carte du territoire	75

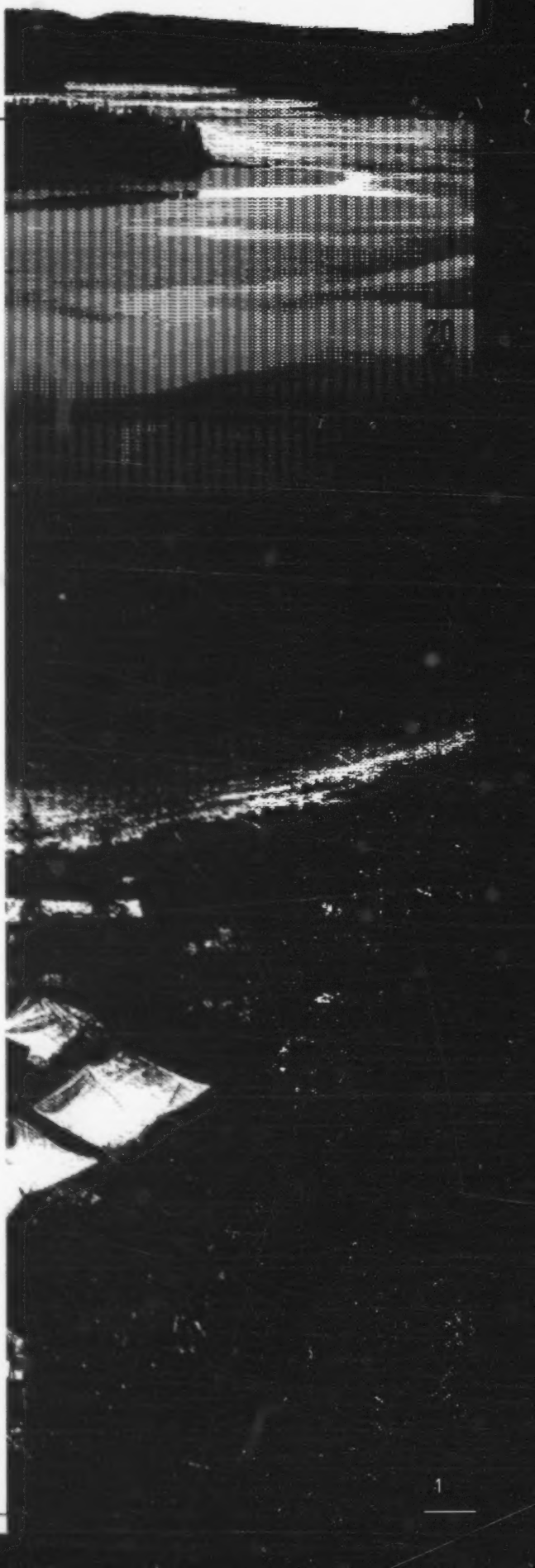

NOTRE LOI CONSTITUTIVE

La Société de développement de la Baie-James a été créée suite à l'adoption, le 14 juillet 1971, de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James*. Modifiée en 2001, cette loi porte maintenant le titre de *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James*.

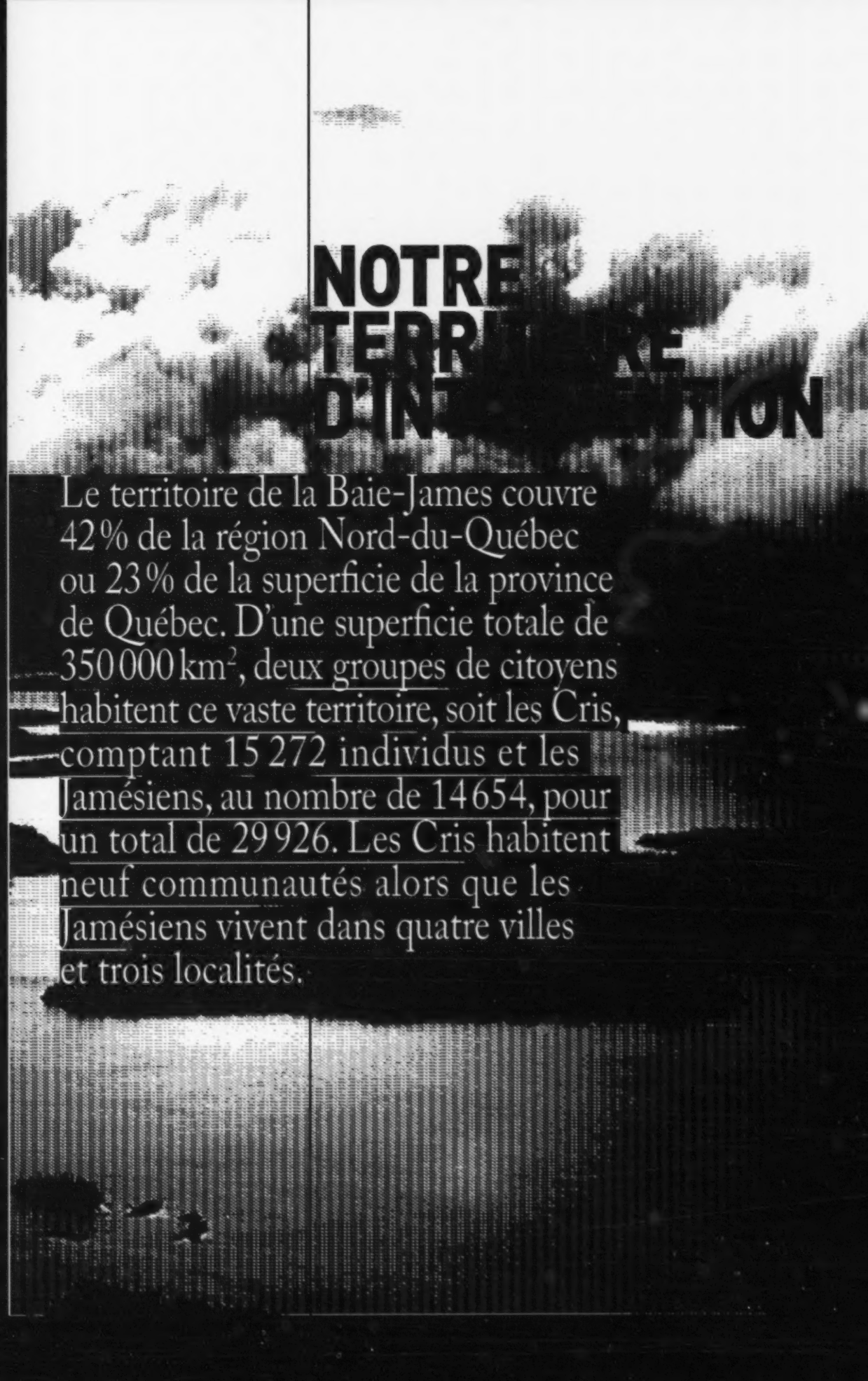

NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire de la Baie-James couvre 42 % de la région Nord-du-Québec ou 23 % de la superficie de la province de Québec. D'une superficie totale de 350 000 km^2, deux groupes de citoyens habitent ce vaste territoire, soit les Cris, comptant 15 272 individus et les Jamésiens, au nombre de 14 654, pour un total de 29 926. Les Cris habitent neuf communautés alors que les Jamésiens vivent dans quatre villes et trois localités.

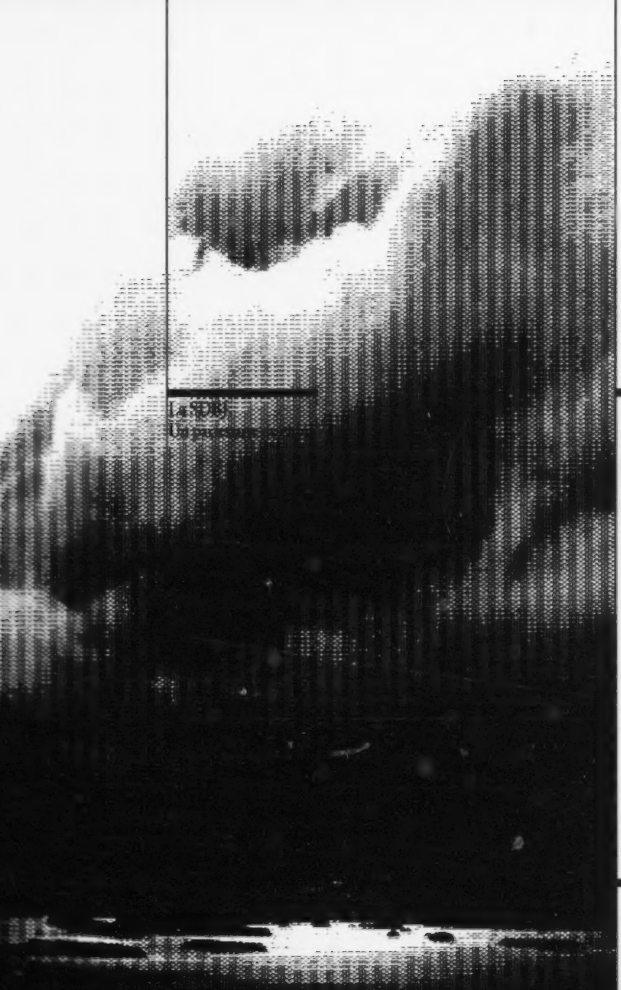

NOTRE MISSION

Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James.

NOTRE VISION

Être un partenaire d'affaires recherché pour son expertise, la qualité de ses interventions et ses approches novatrices.

NOS VALEURS

La SDBJ :
Un partenaire de choix

COMPÉTENCE

Nous entendons demeurer une organisation reconnue pour la qualité de ses services. Pour ce faire, nous comptons sur un personnel compétent, motivé et qui adhère à notre mission, à nos valeurs ainsi qu'aux orientations et objectifs que nous poursuivons.

APPROCHE D'ÉQUIPE

Notre action mise sur un climat collaboratif dans les différents groupes de travail. Ce climat favorise l'entraide et entraîne une performance globale supérieure de la force de travail.

INNOVATION

Être innovateur, c'est privilégier les nouvelles façons de faire et encourager la créativité et l'imagination. C'est aussi favoriser le partenariat.

INTÉGRITÉ

Nous nous engageons à toujours avoir des comportements honnêtes en tout respect d'une haute éthique professionnelle. L'intégrité vise également à construire des climats de confiance réciproque dans l'ensemble de nos relations d'affaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous adhérons aux principes de développement durable. Cette adhésion se reflète dans nos orientations, nos actions et nos choix d'investissement.

NOS CHAMPS D'INTERVENTION

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

GESTION HÔTELIÈRE

ACTIVITÉS DES PARCS

FAITS SAILLANTS 2010

Le SPBL
Un partenaire de choix

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

	2010	[illegible]	[illegible]
Produits	22 437 720 $	21 718 132 $	20 596 186 $
Charges	20 893 800 $	20 823 435 $	20 363 528 $
Bénéfice d'exploitation	1 543 920 $	894 697 $	232 658 $
Moins-value durable sur placements	(491 812) $	(150 000) $	(7 500) $
Variation de la juste valeur des actifs détenus ou désignés à des fins de transaction	(127 442) $	462 270 $	(193 500) $
Quote-part des résultats de la société satellite	88 658 $	355 492 $	- $
Bénéfice net	1 013 324 $	1 562 459 $	31 658 $
Actif total	28 118 695 $	25 860 130 $	20 011 794 $
Capitaux propres	22 558 485 $	19 456 674 $	15 356 527 $

BÉNÉFICE NET

PROGRESSION DE NOS CAPITAUX PROPRES

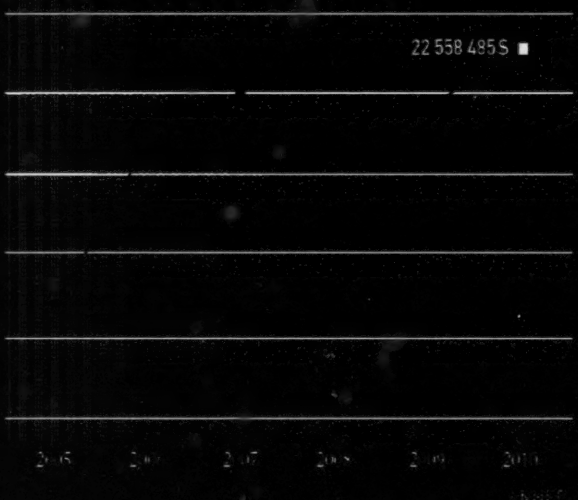

NOS RÉALISATIONS 2010

Chiffre d'affaires	Bénéfice d'exploitation	Bénéfice net
22 437 720 $	1 543 920 $	1 013 324 $

Juste valeur de nos portefeuilles de placements	Rendement annuel de nos placements	Investissements autorisés en développement économique
21 940 673 $	23,3 %	3 702 070 $

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2010
BILAN SOMMAIRE DE NOS RÉALISATIONS

Montant de nos investissements dans le secteur minier	4 295 170 $
Montant de nos investissements dans les autres secteurs économiques	2 523 325 $
Montant total de nos investissements en développement économique	6 818 495 $
Montant total des investissements auxquels nous avons participé	77 135 548 $
Effet de levier de nos investissements	11,3
Juste valeur de notre portefeuille de placements miniers à la fin de 2010	9 285 955 $
Croissance de la juste valeur de 2008 à 2010	3 561 532 $
Rendement cumulé de 2008 à 2010 de ce portefeuille	59,6 %
Juste valeur de notre portefeuille de placements privés à la fin de 2010	3 015 601 $
Croissance de la juste valeur de 2008 à 2010	2 156 162 $
Rendement cumulé de 2008 à 2010 pour ce portefeuille	37,9 %
Juste valeur de nos fonds d'investissement dédiés au développement économique	19 031 108 $
Croissance de la juste valeur de ces portefeuilles de 2008 à 2010	3 768 185 $
Rendement cumulé de 2008 à 2010 pour ces portefeuilles	29,4 %

ÉVOLUTION DE LA JUSTE VALEUR DE NOS DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS

	2007	2008	2009	2010
Secteur minier	5 724 423 $	2 992 258 $	6 280 201 $	9 285 955 $
Autres secteurs économiques	859 439 $	1 261 293 $	2 415 936 $	3 015 601 $
Placements garantis	8 679 061 $	7 192 303 $	7 129 606 $	6 729 552 $
Fonds d'investissement dédié au développement économique	**15 262 923 $**	**11 445 854 $**	**15 825 743 $**	**19 031 108 $**
Placements liquides	2 952 550 $	2 942 595 $	2 877 804 $	2 909 565 $
Juste valeur de nos différents portefeuilles de placements	**18 215 473 $**	**14 388 449 $**	**18 703 547 $**	**21 940 673 $**

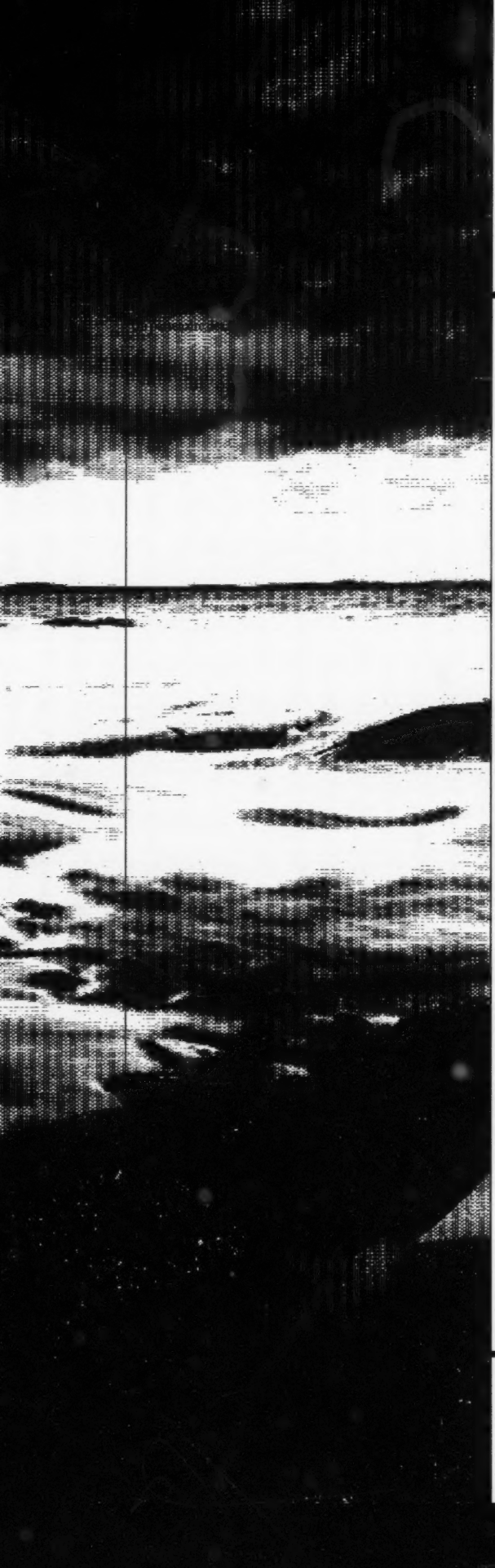

NOS FACTEURS DE SUCCÈS

Malgré le contexte international de ralentissement économique que nous avons subi depuis octobre 2008, de très bons résultats financiers furent obtenus pour l'année 2010 ainsi qu'au cours des trois dernières années, et ce, tout en ayant un impact très positif en matière de développement économique sur le territoire de la Baie-James. Ceci fut possible grâce à trois facteurs principaux de succès, soit:

[redacted]

Nous devons constamment autofinancer nos frais de fonctionnement tout en générant nos propres capitaux d'investissement en développement économique. L'atteinte de ce double défi exige que nous adaptions constamment nos opérations en fonction de notre chiffre d'affaires et du contexte économique que nous subissons. Nos différentes politiques et procédures sont par ailleurs conçues afin de maintenir une très grande flexibilité d'intervention dans le but de saisir toute occasion d'affaires.

[redacted]

Depuis la création de notre portefeuille de placements miniers en 2003, nous avons réalisé d'excellents rendements sur nos placements, et ce, tout en contribuant au renouvellement des ressources minérales. Tous les bénéfices générés par ce portefeuille ont été réinvestis en développement économique, tant dans le secteur minier que pour les autres secteurs de l'économie. Notre portefeuille est maintenant constitué de 35 entreprises minières et a atteint maintenant sa phase de maturité. Les perspectives pour ce secteur demeurent très bonnes pour les prochaines années, ce qui devrait nous permettre d'atteindre de bons rendements. Depuis sa constitution, ce portefeuille aura versé 3,2 millions de dollars au portefeuille de placements dédié à la diversification économique du territoire.

[redacted]

Cette gestion rigoureuse est atteinte en appliquant les principes de gestion axés sur les résultats associés d'une reddition de comptes régulière auprès de notre conseil d'administration. En outre, la gestion des risques est maintenant intégrée dans notre processus décisionnel, ce qui renforce notre capacité à prendre des décisions éclairées en contexte de changement et d'incertitude.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA SDBJ : UN PARTENAIRE DE CHOIX

Aujourd'hui, je suis particulièrement heureux du virage que nous amorçons à la suite de l'adoption par notre conseil d'administration de notre Plan de développement 2011-2013. Ce plan fut soumis à l'approbation gouvernementale en novembre 2010 et le processus adopté pour son élaboration annonçait déjà des changements importants dans notre approche d'affaires.

Le changement le plus notable est l'adoption d'une nouvelle vision : *être un partenaire d'affaires recherché pour son expertise, la qualité de ses interventions et ses approches novatrices.*

Cette nouvelle vision nous demande d'intensifier notre collaboration avec les différents acteurs de développement économique, provenant tant des secteurs municipal et gouvernemental que du secteur privé. Elle commande également que nous entreprenions un véritable changement de culture au sein de notre organisme, afin que le partenariat devienne le leitmotiv de nos différentes actions au cours des prochaines années.

Dans le cadre de l'élaboration de notre plan de développement, nous avons effectué une consultation formelle auprès des organismes et entreprises susceptibles d'avoir recours à notre offre de service. Grâce aux commentaires et suggestions obtenus, nous avons bonifié nos orientations et objectifs retenus et nous avons établi certaines pistes de réflexion en regard de notre offre de service en matière de développement économique. Cette approche a soulevé beaucoup d'intérêt et nous entendons entretenir et développer davantage ce type de relation avec nos clients/partenaires au cours des prochaines années.

Notre plan de développement présente aussi des engagements fermes afin de contribuer davantage à l'essor économique des diverses villes et communautés du territoire et ainsi, concourir au développement durable de ces divers milieux. Toutes nos compétences, nos expertises et nos moyens d'intervention seront alors mis à contribution pour l'atteinte de ce but.

L'environnement d'affaires auquel font face nos différents clients/partenaires change constamment et il faut que nous soyons toujours prêts à reconnaître ces changements afin d'y répondre adéquatement. En ce sens, notre capacité d'adaptation et notre flexibilité d'intervention constituent des qualités indéniables qu'il nous faut préserver. Elles nous ont été grandement profitables pour traverser avec succès le tumulte financier qui a caractérisé les trois dernières années. Elles nous ont aussi permis d'améliorer nos assises financières, ce qui constitue un gage de succès pour le futur.

Ce succès est, par ailleurs, grandement tributaire de l'engagement des membres de notre personnel à la réalisation de notre mission. Je tiens à les remercier pour les résultats atteints en 2010 ainsi qu'au cours des trois dernières années. Enfin, je tiens aussi à souligner la précieuse collaboration des membres du conseil.

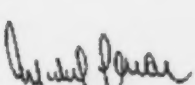

Michel Garon, ing.
Président du conseil

UN PARCOURS FRANCHI AVEC SUCCÈS

En 2008, au tout début du présent cycle de planification stratégique, l'effervescence observée dans l'industrie minière laissait entrevoir d'excellentes perspectives. Cependant, à l'automne 2008, le contexte international de ralentissement économique s'est confirmé, ce qui a engendré un impact important sur nos résultats financiers. À preuve, nos projections budgétaires établissaient un bénéfice net de 562 598$ pour 2008 alors qu'il s'est plutôt élevé à 31 658$. Également, une baisse de 25 % de la juste valeur de nos différents portefeuilles de placements dédiés au développement économique fut observée.

En 2009, devant les perspectives peu reluisantes, nous avons dû revoir nos stratégies afin de toujours concilier la difficile dualité d'atteindre l'autofinancement de nos activités, tout en poursuivant nos interventions en développement économique. Différentes mesures de réduction de dépenses ont alors été appliquées, tout en ciblant la recherche de nouveaux mandats comme axe de croissance prioritaire. La croissance de nos dépenses a été ainsi limitée à 2,3 % alors que notre chiffre d'affaires progressait de 5,4 %. En cours d'année, l'amélioration des différents indicateurs boursiers permit de redresser la juste valeur de nos différents portefeuilles de placements dédiés au développement économique, la faisant croître de 38 %. Notre bénéfice net a alors atteint 1,56 million de dollars, en comparaison d'un bénéfice projeté de 541 004$.

Pour l'année 2010, de meilleures perspectives pour l'économie mondiale se dessinaient. Toutefois, beaucoup d'incertitudes persistaient quant à la vigueur de la reprise économique. Pour cette raison, nous avons toujours limité la croissance de nos dépenses, tout en recherchant des mandats additionnels. Par ailleurs, à l'instar des différents ministères et organismes gouvernementaux, nous avons dû adopter une politique de réduction et de contrôle des dépenses couvrant la période de 2010 à 2013. De ces différentes mesures a résulté une augmentation de notre chiffre d'affaires de 3,3 % alors que la croissance de nos dépenses n'a été limitée qu'à 0,3 %. Notre bénéfice d'exploitation s'est alors élevé à 1 543 920$. Par contre, nous avons dû enregistrer d'autres charges et produits reliés à nos placements et notre bénéfice net se chiffre alors à 1 013 324$, en comparaison d'un bénéfice projeté de 570 650$.

Le parcours des trois dernières années a été semé d'embûches, mais nous l'avons franchi avec succès. À preuve, la juste valeur de nos fonds d'investissement dédiés au développement économique a progressé de plus de 3,7 millions et atteint maintenant 19 031 108$. Nos différents investissements réalisés et nos engagements pris durant cette période totalisent plus de 6,8 millions, ce qui a contribué à la réalisation de plus de 77 millions d'investissements sur le territoire. Ces résultats nous permettent également de bénéficier de meilleures assises financières et de demeurer ainsi un partenaire de choix tant pour l'entreprise privée que pour tous les acteurs de développement économique.

Je tiens à rendre hommage à notre personnel pour la qualité et le professionnalisme des services rendus ainsi que pour leur compréhension relativement aux mesures de rationalisation que nous avons dû mettre en œuvre devant le contexte économique des dernières années.

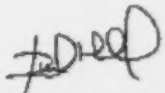

Raymond Thibault, ing.
Président-directeur général

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉSULTATS SECTORIELS 2010

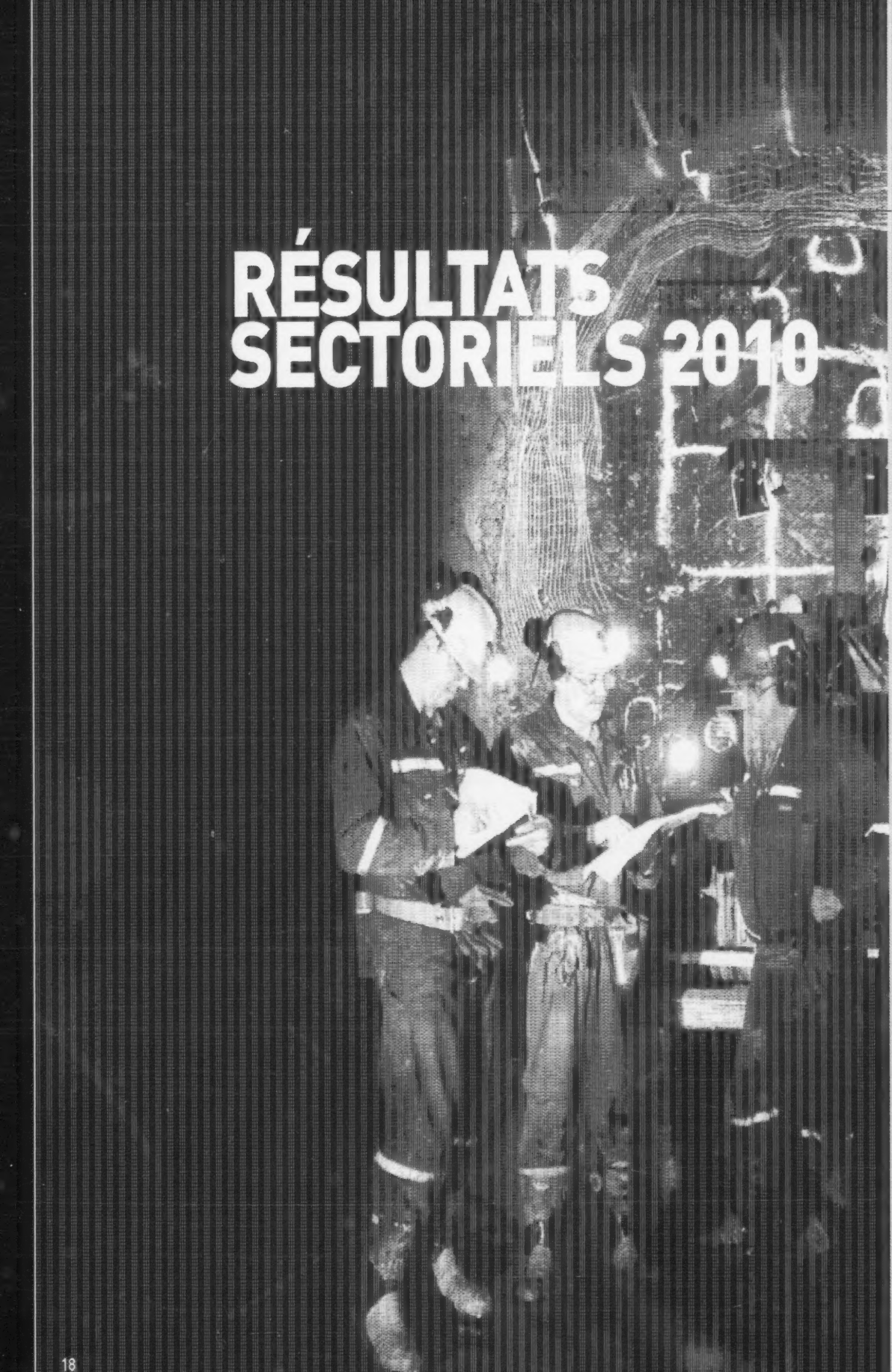

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2010, le bénéfice d'exploitation pour ce secteur s'élève à 1 491 038$, il est imputable en grande partie aux gains engendrés par les ventes d'actions de compagnies minières ainsi qu'à un gain résultant de la vente d'un intérêt que nous détenions sur une propriété minière. Ce bénéfice doit être ramené à un bénéfice net de 960 442$ afin de comptabiliser notamment une moins-value durable sur placements de 491 812$ ainsi qu'une baisse de la juste valeur des actifs détenus et désignés à des fins de transaction de 127 442$.

Le montant total de nos investissements réalisés et nos engagements pris en cours d'année se chiffre à 3 702 070$, dans des proportions de 63% pour le secteur minier et de 37% pour les autres secteurs de l'économie.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2008 - 2010

	2010	2009	2008
Produits	2 187 352 $	1 557 010 $	1 353 633 $
Charges	696 314 $	815 268 $	1 026 830 $
Bénéfice d'exploitation	1 491 038 $	741 742 $	326 803 $
Autres produits (charges)	(530 596) $	667 762 $	(201 000) $
Bénéfice net	960 442 $	1 409 504 $	125 803 $

L'ampleur des investissements que nous avons réalisés dans le secteur minier ainsi que la répartition de nos placements en fonction du type de minéral recherché démontre bien le potentiel géologique du territoire de la Baie-James. L'or, les métaux de base, l'uranium et le diamant y sont les principaux minéraux recherchés. Les nouvelles technologies et la perspective de l'utilisation d'énergie renouvelable pour contrer l'augmentation des gaz à effet de serre laissent entrevoir des possibilités additionnelles de développement pour l'exploration de certains minéraux et substances (lithium, vanadium, terres rares, molybdène).

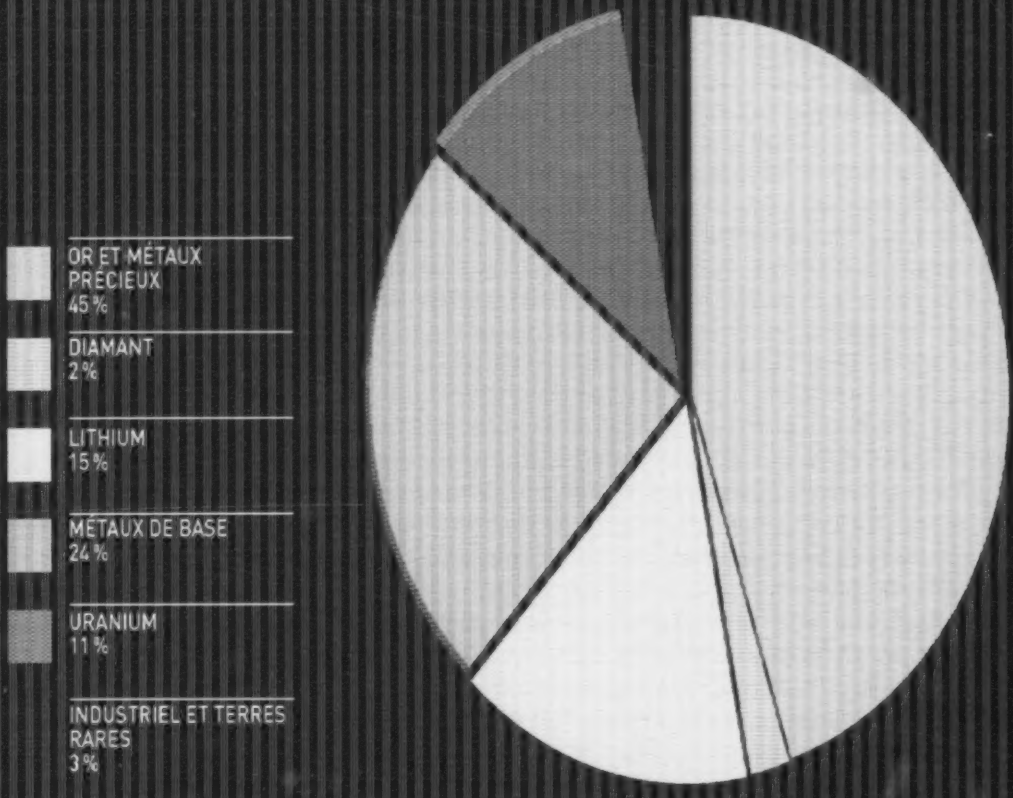

RÉPARTITION DE NOS PLACEMENTS MINIERS PAR TYPE DE MINÉRAL À LA FIN DE 2010

RÉPARTITION DE NOS PLACEMENTS MINIERS EN FONCTION DU STADE D'AVANCEMENT À LA FIN 2010

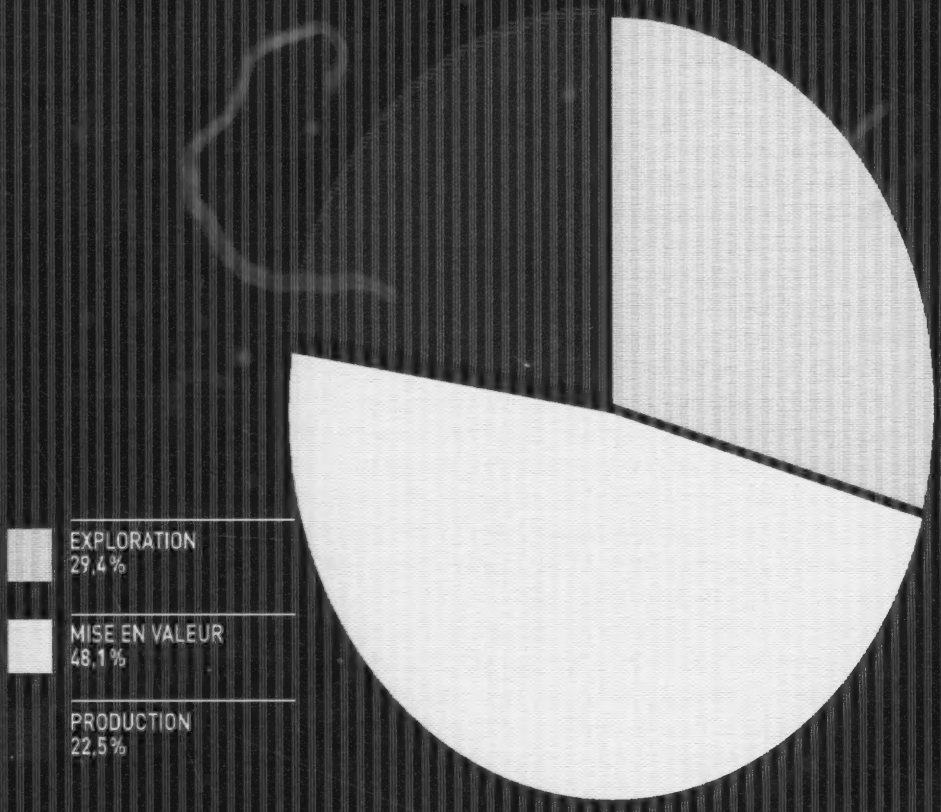

Pour nos investissements dans les autres secteurs de l'économie, nous avons mis l'accent sur la réalisation de montages financiers mettant à contribution différents partenaires régionaux dont, notamment, la Société d'aide au développement des collectivités et le Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec. Nous souhaitons souligner ici toute notre appréciation des efforts consentis par ces partenaires pour le soutien envers les entreprises du territoire de la Baie-James. Autres retombées intéressantes, le nombre d'emplois créés et consolidés par ces investissements réalisés en 2010 totalise 60.

En 2010, nous avons également procédé à la demande du Fonds de développement régional de la MBJ, administré conjointement par la Municipalité de Baie-James (MBJ) et la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ), à l'analyse de deux projets d'investissement totalisant plus de 2,2 millions de dollars. Nous avons participé au montage financier d'un de ces projets, ce qui a permis de partager le risque financier qui y était associé.

Amorcé en 2009, nous entendons poursuivre et même renforcer ce partenariat avec la MBJ et la CRÉBJ au cours des prochaines années.

INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DE L'ANNÉE 2010

Adventure Gold inc.	128 000 $
Donner Metals Ltd	166 250 $
Eagle Hill Exploration Corporation	130 000 $
Ressources Cartier inc.	150 010 $
Les Entreprises Alain Tremblay inc.	250 000 $
Lithium One inc.	724 250 $
Pourvoirie Mirage inc. et Mirage Aviation inc.	815 325 $
Ressources Murgor inc.	123 200 $
Ressources Métanor inc.	400 000 $
Exploration NQ inc.	130 035 $
Stornoway Diamond Corporation	250 000 $
Ressources Cogitore	130 000 $
9224-2963 Québec inc.	80 000 $
9129-3852 Québec inc. et 9183-1834 Québec inc.	225 000 $
Total	[redacted]

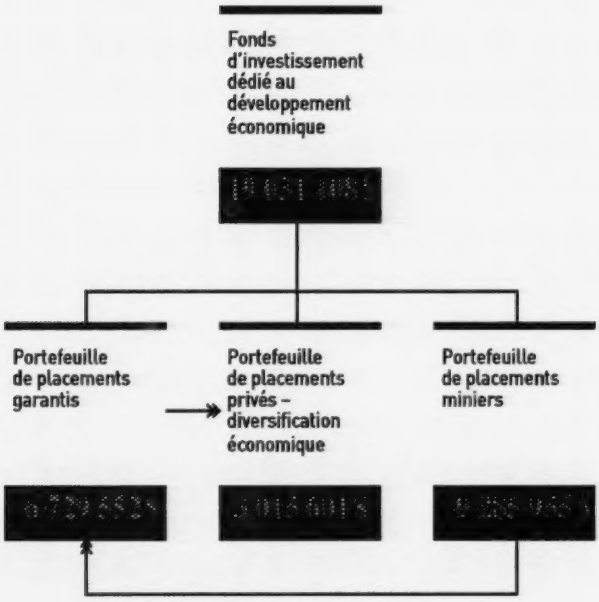

NOS FONDS D'INVESTISSEMENT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'horizon de détention de ces placements est de moyen à long terme et la taille minimale à maintenir est de 6 millions de dollars. La préservation du capital est l'objectif de ce portefeuille de placements. Il se compose d'obligations de différentes catégories et de différentes durées. Les revenus engendrés par ce portefeuille, de même que tout solde excédentaire à 6 millions de dollars, sont destinés aux investissements que nous réalisons en développement économique.

Constitué afin de supporter des projets d'affaires dans les divers secteurs économiques autres que le secteur minier, ce portefeuille a actuellement des investissements dans 12 entreprises. Les liquidités pour conclure ces investissements proviennent du portefeuille de placements garantis.

Ce portefeuille a 35 entreprises minières à son actif. La taille maximale visée pour ce portefeuille est de l'ordre de 7 millions de dollars, excluant la juste valeur des bons de souscription et les titres sous restriction de vente. Les liquidités nécessaires à la conclusion des nouveaux investissements dans ce secteur proviennent des liquidités générées par la vente d'actions de ce portefeuille, et ce, afin d'inciter une gestion dynamique des titres qui y sont détenus. Le solde excédentaire à 7 millions de dollars observé en fin d'année est normalement transféré au portefeuille de placements garantis. Depuis sa constitution en 2003, ce portefeuille a transféré 2,2 millions de dollars au portefeuille de placements garantis. En début d'année 2011, une somme additionnelle d'un million de dollars y a été transférée.

ACTIVITÉS DE SERVICES

Le bénéfice net engendré par ce secteur en 2010 s'élève à 1 113 816 $, ce qui représente une hausse de 1,7 % en comparaison des résultats de 2009.

Ces résultats sont cependant supérieurs de 10,2 % à nos projections budgétaires initiales et s'expliquent par un mandat additionnel obtenu en cours d'année du MTQ afin d'effectuer la gestion, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'amélioration sur le chemin d'Eastmain. L'année 2010 nous aura alors permis de consolider davantage nos liens d'affaires avec ce client/partenaire puisqu'il nous avait déjà confié, en 2009, un premier mandat de gestion de travaux d'amélioration sur ce chemin.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2008 - 2010

	2010	2009	2008
Produits	15 918 715 $	15 987 733 $	13 758 308 $
Charges	14 804 899 $	14 892 483 $	12 778 270 $
Bénéfice net	1 113 816 $	1 095 250 $	980 038 $

C'est en vertu de notre politique d'acquisition de biens et de services que les contrats d'entretien régulier des routes d'accès aux diverses communautés de la Nation crie sont négociés de gré à gré avec l'entrepreneur autochtone désigné par la communauté desservie. Pour les contrats d'entretien régulier de la route Transtaïga (route ne desservant aucune communauté), les territoires de trappe permettent de définir la communauté à privilégier, sauf pour la communauté de la Nation naskapie de Kawawachikamach qui a priorité sur un tronçon de la route Transtaïga. Également, un fichier de fournisseurs du territoire de la Baie-James est constitué pour la réalisation de certains travaux d'entretien d'une envergure inférieure à un million de dollars.

C'est ainsi que pour la réalisation des travaux d'amélioration du chemin d'Eastmain, nous avons procédé à la négociation de gré à gré avec les entreprises autochtones désignées par cette communauté.

Par nos actions en matière d'activités de services, nous désirons participer à la consolidation des entreprises régionales ainsi qu'à la consolidation d'entreprises autochtones. L'impartition est la voie privilégiée pour atteindre ces objectifs. Ainsi en 2010, les services d'entrepreneurs ont totalisé des déboursés de 10 756 310 $, ce qui représente une proportion de plus de 72,7 % des dépenses totales effectuées pour les activités de services.

RÉPARTITION DES CONTRATS ALLOUÉS EN 2010

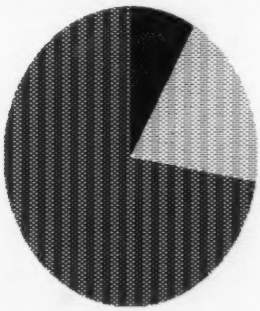

ENTREPRENEURS AUTOCHTONES
72,4 %

ENTREPRENEURS JAMÉSIENS
19,3 %

AUTRES ENTREPRENEURS
8,3 %

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SOUS MANDAT DE GESTION

CLIENT	INFRASTRUCTURES
Hydro-Québec	Route de la Baie-James, Matagami à Radisson
	Chemin de Chisasibi
	Route Transtaïga
	Aéroport de La Grande-Rivière, Radisson
	Aéroport de Fontanges, Brisay
Ministère des Transports	Chemin d'Eastmain
	Chemin de Wemindji
	Chemin de Waskaganish

C'est en concordance avec notre loi constitutive que nous exécutons des mandats de gestion pour le compte de deux clients principaux, Hydro-Québec et le MTQ.

L'entente avec Hydro-Québec se renouvelle le 1er novembre de chaque année et elle consiste à assumer la gestion et l'exploitation des infrastructures visées et d'en assurer l'entretien conformément aux modalités définies par un comité de gérance.

C'est ainsi que la qualité, la fréquence et le niveau d'entretien de ces infrastructures ainsi que les politiques relatives à leur gestion et exploitation sont déterminés par ce comité qui a également pour objet d'approuver le budget annuel requis pour réaliser ces activités. En vertu de cette convention, Hydro-Québec s'engage à nous rembourser les frais inhérents à ce mandat. Elle peut également nous confier tout autre mandat d'entretien ou de service qui n'est pas lié à sa mission de base.

Une nouvelle entente a été conclue avec le MTQ en 2010. Celle-ci se renouvelle également le 1er novembre de chaque année, et ce, jusqu'au 30 avril 2013. Le mandat consiste notamment à préparer les plans et devis des travaux d'entretien demandés par le MTQ, à fournir la main-d'œuvre et les matériaux ainsi qu'à embaucher les sous-traitants nécessaires à la réalisation et à la surveillance de ces travaux.

AÉROPORT DE LA GRANDE-RIVIÈRE

	2010	2009	2008
Mouvements d'aéronefs	8 810	8 367	10 009
Nombres de passagers	58 639	51 667	55 064

La route de la Baie-James est l'un des axes routiers principaux de la Baie-James. Elle donne accès à plusieurs centrales hydroélectriques majeures ainsi qu'à plusieurs communautés de la Nation crie. Elle donne également accès à la future mine de Goldcorp sur la propriété Éléonore.

Les frais d'entretien et de réhabilitation de cette route sont actuellement assumés par Hydro-Québec. Puisque cette route est de plus en plus sollicitée par le public et l'industrie en général, Hydro-Québec refuse d'en assumer seule les frais de réhabilitation. C'est ainsi qu'aucun travail de réfection ne fut réalisé depuis 1999. Par ailleurs, les contraintes financières qu'Hydro-Québec a imposées au cours des dernières années ont engendré une réduction significative du niveau de service offert aux usagers. D'autres contraintes budgétaires sont par ailleurs décrétées pour les trois prochaines années.

Il devient maintenant urgent de faire reconnaître cette route comme faisant partie du réseau de transport stratégique du Québec afin qu'elle puisse bénéficier d'un financement adéquat pour son entretien et sa réhabilitation. En cours d'année 2010, nous avons obtenu des résolutions d'appui en ce sens de la part de la Conférence régionale des élus de la Baie-James ainsi que de la part de la Municipalité de Baie-James. D'autres représentations ont été faites également sur ce sujet auprès d'Hydro-Québec ainsi que du MTQ. Cette problématique fut également soumise au Groupe de travail « Accès au territoire » dans le cadre des travaux pour l'élaboration du Plan Nord.

L'aéroport de La Grande-Rivière a atteint un pourcentage d'autofinancement de 38,8 % en 2010, comparativement à 37,0 % en 2009. Cette augmentation s'explique par le trafic supplémentaire observé en cours d'année.

En effet, l'aéroport de La Grande-Rivière a connu une augmentation significative des mouvements d'aéronefs ainsi que de passagers en transition par ses installations aéroportuaires. Elle a accueilli de nombreux aéronefs à destination des aéroports du nord ne pouvant les recevoir en raison de conditions climatiques difficiles. L'aéroport de La Grande-Rivière assume ainsi une fonction d'aéroport de dégagement nordique. La qualité et l'assiduité de l'entretien réalisé par notre équipe ont permis l'accueil de tous les vols (prévus et imprévus) tout au long de l'année, ce qui mérite une mention particulière.

En ce qui concerne le relais routier du km 381, le bénéfice net de fin d'année s'élève à 56 764 $, ce qui représente une très faible marge bénéficiaire. Nous vous rappelons que nous avions prévu compléter la rénovation du relais routier du km 381 à la fin de 2009 et que ce projet est maintenant suspendu jusqu'à une prise de décision concernant un éventuel partenariat d'affaires avec la communauté d'Eastmain. Les frais fixes de ce site sont donc toujours très élevés.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2008 - 2010

	2010	2009	2008
Produits	3 956 296 $	3 755 121 $	4 924 437 $
Charges	3 899 532 $	3 686 027 $	4 756 903 $
Bénéfice net	56 764 $	69 094 $	167 534 $

En effet, c'est en septembre 2010, que nous avons signé une lettre d'entente avec la Nation crie d'Eastmain portant sur la possibilité de réaliser un partenariat d'affaires pour la reconstruction et l'exploitation du relais routier du km 381.

La conclusion de cette entente résulte de discussions amorcées en 2009 à l'occasion d'une tournée de consultation portant sur le projet de reconstruction du relais routier auprès des principales parties prenantes. Les représentants de la communauté nous avaient alors clairement signifié leur intérêt.

Par cette lettre d'entente, les parties conviennent de former un comité de travail conjoint qui aura la responsabilité de voir à la réalisation des travaux de préparation du projet tels l'analyse financière, les plans et devis, etc., et ce, jusqu'à ce qu'une décision formelle soit prise au sujet de la réalisation du projet.

Ajoutons que les parties ont également convenu d'inviter d'autres communautés cries dont Nemaska, Waskaganish et Wemindji à se joindre à elles.

En octobre 2010, une nouvelle convention collective de travail a été conclue. Cette nouvelle entente est d'une durée de cinq ans et prendra fin le 31 décembre 2014. Le comité de négociation n'a pas ménagé les efforts afin que le processus se déroule dans une atmosphère de respect mutuel et de réelle volonté à convenir d'une entente satisfaisante entre les parties.

ENJEUX	ORIENTATIONS	OBJECTIFS
Des partenariats mobilisateurs et structurants.	**Soutenir les projets d'affaires structurants issus des différents milieux.**	Établir des liens formels de collaboration avec les communautés de la Nation crie et leurs différents organismes de développement économique.
		Renforcer la collaboration avec les villes et communautés jamésiennes et leurs organismes de développement économique.
		Mettre en place des partenariats structurants visant la réalisation de projets d'affaires stratégiques.
	Appuyer le développement et la croissance d'entreprises actives sur le territoire.	Renforcer notre rôle d'accompagnement-conseil auprès des entreprises actives sur le territoire.
		Participer au financement de projets d'affaires.
		Participer au financement des campagnes d'exploration minière sur le territoire.
		Provoquer davantage d'occasions d'affaires aux entreprises régionales.
	Soutenir le développement du territoire par des infrastructures de transport sécuritaires et dans un état satisfaisant.	Assumer le leadership afin de faire reconnaître la route de la Baie-James comme faisant partie du réseau de transport stratégique du Québec.
		Mettre en œuvre le système de gestion de la sécurité (SGS) à l'aéroport de La Grande-Rivière.
		Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière.
Des services de qualité constamment adaptés aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires.	Se distinguer par la qualité et la flexibilité de son offre de service.	Développer une culture organisationnelle de service aux clients et de relation avec ses partenaires.
		Améliorer l'engagement des membres de son personnel pour l'amélioration continue des services.
Une organisation performante.	Gérer de façon proactive les risques stratégiques, financiers, opérationnels et humains.	Effectuer la mise en œuvre du plan de gestion intégrée des risques.
		Améliorer la rentabilité des différentes unités d'affaires de la Société.

CIBLES

- D'ici la fin 2013, 8 ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service seront conclues avec les communautés ou les organismes de la Nation crie.

- D'ici la fin 2013, 8 ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service seront conclues avec les villes et communautés jamésiennes ou leurs organismes de développement économique.
- D'ici la fin 2011, une entente sera complétée avec la MBJ et la CRÉBJ concernant les projets d'investissement qu'elles réalisent dans le cadre du Fonds.

- D'ici la fin 2013, 3 projets d'affaires stratégiques auront été réalisés suite à la conclusion des ententes de partenariat avec les villes et communautés.
- La contribution de la Société à l'avancement de tels projets atteindra une valeur, en argent ou en services, de 100 000 $ d'ici la fin 2013.
- D'ici la fin 2011, une entente de collaboration sera complétée avec le MDEIE ainsi qu'avec les différents comités ACCORD concernant la nature de la contribution de la Société à l'avancement des différents projets qui résulteront des différents créneaux d'excellence.
- La Société aura conclu, d'ici la fin 2013, 2 nouvelles ententes avec des centres de recherche ou des centres collégiaux de transfert de technologie.
- D'ici la fin 2013, la Société aura contribué à la mise en place d'un nouveau fonds d'investissement minier dédié à l'exploration minière du Nord-du-Québec.

- Au cours des 3 prochaines années, 10 entreprises auront fait appel aux services de la Société afin de les soutenir dans leurs projets d'affaires.
- La contribution de la Société à l'avancement de tels projets atteindra une valeur, en argent ou en services, de 200 000 $ d'ici la fin 2013.
- Les démarches entreprises par la Société auront permis d'obtenir auprès d'autres organismes une contribution financière d'au moins 100 000 $ pour l'avancement de tels projets d'ici la fin 2013.

- D'ici la fin 2013, avoir réalisé des investissements totalisant 2 000 000 $.
- Que ces investissements génèrent des investissements totaux de 6 000 000 $.
- La Société intégrera, d'ici la fin 2011, la prise en compte des principes de développement durable comme un des critères d'appréciation pour ses projets d'investissement.

- D'ici la fin 2013, avoir réalisé des investissements totalisant 3 000 000 $.
- Que ces investissements génèrent des investissements totaux de 15 000 000 $.
- La Société intégrera, d'ici la fin 2011, la prise en compte des principes de développement durable comme un des critères d'appréciation pour ses projets d'investissement.

- La Société déterminera annuellement les retombées régionales de ses diverses activités et une amélioration constante est visée.

- Élaborer d'ici le 30 juin 2011, un plan d'action qui permettra une prise de position en ce sens par les différentes parties prenantes.
- Déterminer, d'ici la fin 2011, en collaboration avec le MTQ et les diverses parties prenantes, le seuil d'entretien minimal de la route de la Baie-James et les budgets nécessaires pour l'atteindre.
- Compléter, d'ici la fin 2012, les démarches nécessaires afin que la route de la Baie-James puisse bénéficier d'un financement adéquat pour son entretien et sa préservation.

- Compléter, d'ici le 31 mars 2011, la phase III du SGS.
- Compléter, d'ici le 31 mars 2012, la phase IV du SGS.

- Compléter, d'ici la fin juin 2012, une démarche de consultation des différentes parties prenantes concernées par le développement de cette infrastructure.
- D'ici la fin 2012, déterminer avec les différentes parties prenantes, les axes de développement prioritaires pour l'aéroport.
- Élaborer, d'ici juin 2013, un plan d'action pour les axes de développement prioritaires retenus et le mettre en œuvre.

- Effectuer annuellement une reddition de comptes de son plan de développement auprès de ses clients/partenaires.
- Réaliser, pour le 31 mars 2016, une enquête de satisfaction auprès de ses clients/partenaires.
- Avant le 30 juin 2013, effectuer une mise à jour de consultation des clients/partenaires lors de l'élaboration de son prochain plan de développement.
- Compléter, d'ici le 31 mars 2011, un plan d'action dans chacune de ses unités d'affaires pour l'atteinte des orientations et objectifs visés du Plan de développement 2011-2013.
- Inclure, dans ces plans d'action, l'élaboration d'un plan d'amélioration continue des services pour chacune des unités d'affaires.

- Élaborer et incorporer au rapport d'activité annuel un tableau de bord afin de suivre l'évolution des plans d'action pour les risques significatifs.
- Mettre à jour annuellement les risques significatifs de la Société et revoir leurs stratégies de traitement.
- Élaborer un nouveau plan de gestion intégrée des risques d'ici la fin 2013.

- Avoir atteint un bénéfice d'exploitation total d'au moins 1 000 000 $ sur les 3 prochaines années.
- Atteindre, d'ici la fin 2013, une marge bénéficiaire d'au moins 10 % pour le relais routier du km 381.
- Avoir atteint un rendement annualisé de nos portefeuilles de placements d'au moins 2,2 % de 2011 à 2013.

SECTION. FINANCIÈRE

La SDBJ :
Un partenaire de choix

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Raymond Thibault, ing.

Matagami, le 31 mars 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de développement de la Baie-James, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, les états des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 31 mars 2011

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
PRODUITS (note 3)		
Prestation de services (note 17)	14 793 271 $	14 851 312 $
Ventes	3 821 398	3 618 608
Location	296 873	268 474
Revenus de gestion (note 17)	1 213 297	1 265 955
Revenus de placements (note 4)	2 171 090	1 575 689
Revenus d'engagements	57 900	47 231
Autres revenus	83 891	90 863
	22 437 720	21 718 132
CHARGES (note 3)		
Services d'entrepreneurs	10 823 580	11 245 371
Traitements et avantages sociaux	3 697 058	3 684 802
Achats	2 381 174	2 181 561
Entretien et réparations	1 009 018	975 697
Électricité	237 013	277 456
Taxes, licences et permis	235 317	224 681
Frais de location	288 133	154 111
Frais reliés au personnel	216 730	202 665
Assurances	161 182	162 734
Communications	150 728	152 306
Publicité	91 039	85 679
Frais de bureau	36 064	46 978
Matériaux de voirie	738 944	596 973
Créances douteuses	18 360	39 259
Amortissement des immobilisations corporelles	303 321	261 542
Honoraires professionnels	464 925	418 937
Études et développement de marchés	17 121	126 919
Gains sur la cession d'immobilisations corporelles	(930)	(63 777)
Frais bancaires	24 088	23 202
Frais d'intérêts	935	4 504
Autres charges	-	21 835
	20 893 800	20 823 435
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	1 543 920	894 697
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Moins-value durable sur placements	(491 812)	(150 000)
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	(122 434)	515 260
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	(5 008)	(52 990)
Quote-part dans les résultats de la société satellite	88 658	355 492
BÉNÉFICE NET (note 3)	1 013 324 $	1 562 459 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
RÉSULTAT ÉTENDU		
Bénéfice net	1 013 324 $	1 562 459 $
Autres éléments du résultat étendu (note 11) :		
Gains latents sur les placements disponibles à la vente	2 816 936	3 205 103
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(728 449)	(667 415)
	2 088 487	2 537 688
Résultat étendu	3 101 811 $	4 100 147 $
DÉFICIT CUMULÉ		
Solde au début	(54 008 702) $	(55 571 161) $
Bénéfice net	1 013 324	1 562 459
Solde de fin	(52 995 378) $	(54 008 702) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 438 849 $	3 880 187 $
Placements à court terme (note 7)	6 139 192	6 703 083
Placements à long terme échéant à court terme (note 7)	981 563	325 703
Comptes clients (note 5)	3 923 427	3 722 826
Stocks (note 6)	265 885	266 692
Frais payés d'avance	1 427	3 710
	15 750 343	14 902 201
Placements (note 7)	10 694 438	9 205 071
Immobilisations corporelles (note 8)	1 330 834	1 468 898
Actif au titre de prestations constituées (note 13)	343 080	283 960
	12 368 352	10 957 929
	28 118 695 $	25 860 130 $
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 261 985 $	5 935 237 $
Retenues sur contrats	298 225	468 219
	5 560 210	6 403 456
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	69 825 000	69 825 000
Surplus d'apport	5 719 284	5 719 284
Déficit cumulé	(52 995 378)	(54 008 702)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 11)	9 579	(2 078 908)
	22 558 485	19 456 674
	28 118 695 $	25 860 130 $

ÉVENTUALITÉS (note 18)

ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Michel Garon, administrateur

Raymond Thibault, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 013 324 $	1 562 459 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	303 321	261 542
Gains sur la cession d'immobilisations corporelles	(930)	(63 777)
Moins-value durable sur placements	491 812	150 000
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 4)	(728 449)	(667 415)
Augmentation de l'actif au titre de prestations constituées	(59 120)	(72 085)
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	122 434	(515 260)
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	5 008	52 990
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(88 658)	(355 492)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	(957 305)	2 241 139
Encaissement des contributions aux immobilisations corporelles	119 774	324 989
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	221 211	2 919 090
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(10 428 134)	(6 920 128)
Produit de la cession de placements	11 133 139	8 346 334
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(368 484)	(1 222 304)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	930	63 777
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	337 451	267 679
Augmentation nette de la trésorerie	558 662	3 186 769
Encaisse au début	3 880 187	693 418
Encaisse à la fin	4 438 849 $	3 880 187 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2010

1. CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James* (L.R.Q., chapitre D-8.2). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes comptables en vigueur

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Placements dans une société satellite

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant des droits de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Instruments financiers

Catégories

Les actifs disponibles à la vente comprennent tous les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories suivantes.

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme incluant l'encaisse. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères requis, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Classification de la Société

La Société a établi les classements suivants:

- l'encaisse et les bons de souscription (note 7) sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et les comptes clients de même que certaines obligations gouvernementales et de sociétés ouvertes (note 7) ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction;
- les débentures ainsi que les effets à recevoir (note 7) sont classés comme étant des prêts et créances;
- les actions ordinaires de sociétés ouvertes (note 7) sont désignées de façon irrévocable comme étant des actifs disponibles à la vente;
- certaines obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public (note 7) sont classées comme placements détenus jusqu'à leur échéance;
- les comptes fournisseurs, les charges à payer et les retenues sur contrats sont classés comme étant d'autres passifs financiers.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

Évaluation ultérieure

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur à l'exception des actions ordinaires de sociétés privées qui sont évaluées au coût dans cette catégorie. Les gains et les pertes latents qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé, le gain ou la perte cumulé au résultat étendu est alors reclassé à l'état des résultats au poste de revenus de placements. De plus, si cet actif financier subit une perte de valeur, cette dernière est également reclassée à l'état des résultats, au poste de moins-value durable sur placements.

Les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à échéance ainsi que les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts calculés selon la méthode du taux effectif sont présentés à l'état des résultats au poste revenus de placements ou frais d'intérêts.

Les actifs détenus à des fins de transaction, incluant les dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan doivent être classés selon une hiérarchie comportant 3 niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction et prêts et créances, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Pour les prêts et créances, une provision pour créances douteuses est constatée lorsque nécessaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

- immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location ..... 5, 10 et 20 ans
- maisons modulaires ..... 10 ans
- mobilier, agencements, machinerie et équipement ..... 3 et 5 ans
- matériel informatique et véhicules ..... 3 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des produits

Prestation de services, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Régime de retraite

Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement prévu sur l'actif de ce régime. Aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime, l'actif est évalué à sa juste valeur;
- l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants calculés selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime (15 ans en 2010 et 2009).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Modification future de méthodes comptables

Pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2011, la Société adoptera à titre de nouveau référentiel, les normes comptables pour le secteur public, tel que prévu par la préface des normes comptables du secteur public.

La Société évalue actuellement les impacts qu'auront ces nouvelles normes.

3. BÉNÉFICE NET PAR ACTIVITÉ

	2010				2009
	Produits	Charges	Autres charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	82 343 $	1 154 531 $	- $	(1 072 188) $	(970 917) $
Services	15 918 715	14 804 899	-	1 113 816	1 095 250
Développement économique	2 187 352	696 314	530 596	960 442	1 409 504
Immobilières	293 014	338 524	-	(45 510)	(40 472)
Hôtelières	3 956 296	3 899 532	-	56 764	69 094
	22 437 720 $	20 893 800 $	530 596 $	1 013 324 $	1 562 459 $

La Société comptabilise ses produits et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants:

Activités du siège social

- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
- Charges d'intérêts
- Charges reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
- Charges reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Charges reliées au conseil d'administration et à la présidence
- Charges de communications
- Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

Activités de services

- Gestion d'infrastructures

Activités de développement économique

- Gestion de titres miniers
- Gestion et revenus de placements
- Gain ou perte sur placements
- Projets de développement économique
- Charges reliées à la direction du développement économique

Activités immobilières

- Exploitation d'immeubles

Activités hôtelières

- Exploitation du relais routier du km 381

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	2010	2009
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	728 449 $	667 415 $
Revenus d'intérêts sur les prêts et créances	233 078	200 281
Revenus d'intérêts sur les placements détenus jusqu'à leur échéance	35 114	62 055
Revenus d'intérêts sur les actifs désignés à des fins de transaction	74 815	140 492
Revenus d'intérêts sur les actifs détenus à des fins de transaction	6 134	5 784
Gains réalisés sur la cession d'une propriété minière	711 750	-
Autres revenus de placements	381 750	499 662
	2 171 090 $	1 575 689 $

5. COMPTES CLIENTS

	2010	2009
Actifs détenus à des fins de transaction		
Hydro-Québec [1]	1 956 142 $	1 971 549 $
Ministère des Transports [1]	594 756	831 879
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James [1]	34 431	35 249
Autres	1 370 627	898 318
	3 955 956	3 736 995
Provision pour créances douteuses	(32 529)	(14 169)
	3 923 427 $	3 722 826 $

[1] Entité sous contrôle commun

[redacted]

2010

	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Âge des comptes clients			
Non en souffrance	3 771 403 $	1 530 $	3 769 873 $
En souffrance depuis 0 à 30 jours	78 961	1 530	77 431
En souffrance depuis 31 à 60 jours	33 954	1 530	32 424
En souffrance depuis 61 à 90 jours	22 408	1 530	20 878
En souffrance depuis plus de 90 jours	49 230	26 409	22 821
	3 955 956 $	32 529 $	3 923 427 $

	2009		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Âge des comptes clients			
Non en souffrance	3 451 231 $	1 535 $	3 449 696 $
En souffrance depuis 0 à 30 jours	196 547	1 579	194 968
En souffrance depuis 31 à 60 jours	26 593	-	26 593
En souffrance depuis 61 à 90 jours	23 666	1 579	22 087
En souffrance depuis plus de 90 jours	38 958	9 476	29 482
	3 736 995 $	14 169 $	3 722 826 $

La [illegible] pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2010	2009
Solde au début	14 169 $	353 033 $
Perte de valeur comptabilisée	18 360	39 259
Radiation	-	(378 123)
Solde à la fin	32 529 $	14 169 $

6. STOCKS

	2010	2009
Produits pétroliers	230 488 $	229 594 $
Autres	35 397	37 098
	265 885 $	266 692 $

Le montant des stocks passé en charge au cours de l'exercice est de 2 381 174 $ (2009 : 2 181 561 $).

7. PLACEMENTS

	2010	2009
Placements courants		
Actifs désignés à des fins de transaction		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt à 1,60 % et ayant une valeur nominale de 1 215 000 $ (1 516 000 $ en 2009)	1 219 354 $	1 520 692 $
Certificats de placements garantis d'institutions financières portant intérêt de 1,70 % à 1,80 % et ayant une valeur nominale de 2 100 000 $ (2 295 000 $ en 2009)	2 110 273	2 304 588
	3 329 627	3 825 280
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 1,15 % à 1,60 % et ayant une valeur nominale de 2 801 000 $ (1 949 860 $ en 2009)	2 809 565	2 004 423
Certificats de placements garantis d'institutions financières échus	-	873 380
	2 809 565	2 877 803
	6 139 192	6 703 083

	2010	2009
Placements à long terme échéant à court terme		
Prêts et créances		
Portion échéant à court terme de débentures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 8,50 % à 13,25 %	444 537	184 996
Débenture convertible d'une société ouverte portant intérêt à 15,00 %	200 000	-
Portion échéant à court terme de l'effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 $ aux deux semaines	6 322	6 074
	650 859	191 070
Actifs détenus à des fins de transaction		
Bons de souscription de sociétés ouvertes	228 706	242
Actifs désignés à des fins de transaction		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public échues	-	134 391
Obligations d'une société ouverte portant intérêt à 4,17 % (taux effectif de 3,87 %) et ayant une valeur nominale de 100 000 $	101 998	-
	101 998	134 391
	981 563	325 703
Placements à long terme		
Placement dans une société satellite (participation de 33 %)		
99 parts de Camp 257 S.E.C. à la valeur de consolidation, déduction faite d'une moins-value durable sur placement de 196 772 $	444 151 $	355 493 $
Actifs désignés disponibles à la vente		
Actions ordinaires de sociétés ouvertes	8 488 121	6 533 918
Prêts et créances		
Débenture convertible d'une société ouverte portant intérêt à 15,00 % et échéant en 2011[1]	-	200 000
Débentures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 8,50 % à 13,25 % et échéant jusqu'en 2017 déduction faite d'une provision pour moins-value durable sur placements de 303 000 $	1 175 664	1 383 282
Prêt convertible et participatif d'une société privée portant intérêt à 13,25 % et échéant en 2017	315 325	-
Effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 $ aux deux semaines et échéant en 2018	51 109	57 431
	1 542 098	1 640 713
Actifs détenus à des fins de transaction		
Bons de souscription et options d'achat d'actions de sociétés ouvertes échéant jusqu'en mai 2014	220 068	569 869
Actifs désignés à des fins de transaction		
Obligation d'une société ouverte portant intérêt à 4,17 % (taux effectif de 3,87 %), échéant en 2011 et ayant une valeur nominale de 100 000 $ [1]	-	105 078
	10 694 438 $	9 205 071 $

[1] Ces placements sont classés à court terme en 2010.

Au cours de l'exercice, la Société a échangé sa participation dans une propriété minière pour des actions d'une société ouverte. Ceci a amené la comptabilisation d'un gain de 711 750 $. Cette transaction a été mesurée à la valeur des actions reçues, soit 711 750 $.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2010

	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 $	- $	- $	71 029 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574	-	-
Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	3 464 653	485 721	2 209 033	769 899
Maisons modulaires	1 405 375	630 634	545 333	229 408
Mobilier et agencements	336 901	114 489	188 326	34 086
Matériel informatique	431 999	-	367 756	64 243
Machinerie et équipement	1 810 664	1 093 139	578 650	138 875
Véhicules	3 744 208	3 431 895	289 019	23 294
	17 860 403 $	12 351 452 $	4 178 117 $	1 330 834 $

2009

	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 $	- $	- $	71 029 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574	-	-
Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	3 464 653	485 721	2 115 487	863 449
Maisons modulaires	1 300 513	630 634	511 745	158 134
Mobilier et agencements	324 762	114 489	176 089	34 184
Matériel informatique	386 446	-	327 129	59 317
Machinerie et équipement	1 749 750	1 034 926	490 509	224 315
Véhicules	3 682 646	3 370 334	253 838	58 474
	17 575 373 $	12 231 678 $	3 874 797 $	1 468 898 $

[1] Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James, d'Hydro-Québec, de la Municipalité de Baie-James, de la Conférence régionale des élus de la Baie-James et du gouvernement fédéral pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. En 2010, la Société a perçu 119 774 $ en contributions (2009 : 324 989 $).

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique maisons modulaires représentant 209 960 $ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 $. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 juin 2011. Au 31 décembre 2010, le taux d'intérêt est de 3,00 % (2009 : 2,25 %) et le solde est nul.

10. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune.

	2010	2009
Émis et payé		
6 982 500 actions ordinaires	69 825 000 $	69 825 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

11. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2010	2009
Solde au début	(2 078 908) $	(4 616 596) $
Autres éléments du résultat étendu	2 088 487	2 537 688
Solde de fin	9 579 $	(2 078 908) $

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2010	2009
Comptes clients	(200 601) $	297 820 $
Stocks	807	6 146
Frais payés d'avance	2 283	(2 199)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(589 800)	1 610 399
Retenues sur contrats	(169 994)	328 973
	(957 305) $	2 241 139 $

En date du 31 décembre 2010, le poste comptes fournisseurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 68 991 $ (2009 : 152 443 $).

Les intérêts versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élèvent à 435 $ (2009 : 1 595 $).

13. RÉGIME DE RETRAITE

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2007 et la prochaine évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010 sera produite au cours du prochain exercice.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2010 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 181 560 $ (2009 : 177 275 $).

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime pour les exercices clos les 31 décembre :

	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées	(4 251 010) $	(3 259 280) $
Juste valeur des actifs du régime	4 267 753	3 728 373
Situation de capitalisation	16 743 $	469 093 $
Pertes (gains) actuariels nets non amortis	326 337	(185 133)
Actif au titre des prestations constituées	343 080 $	283 960 $

Composition des actifs du régime

Catégorie d'actifs	2010	2009
Titres de capitaux propres	52,2 %	51,8 %
Titres de créances	47,8 %	48,2 %
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,5 %	6,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	6,5 %	6,5 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	5,5 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2010	2009
Charge de l'exercice	122 440 $	105 190 $
Cotisations de l'employeur	181 560 $	177 275 $
Cotisations des employés	75 650 $	74 005 $
Prestations versées	35 287 $	35 287 $

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme se rapproche du coût en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements à long terme :				
Actifs désignés disponibles à la vente				
Actions ordinaires de sociétés ouvertes (niveau 1) [1]	8 488 121 $	8 488 121 $	6 533 918 $	6 533 918 $
Prêts et créances				
Débentures non convertibles de sociétés privées (niveau 3) [2]	1 620 201 $	1 620 201 $	1 568 278 $	1 568 278 $
Prêt convertible et participatif d'une société privée (niveau 3) [2]	315 325	315 325	-	-
Effet à recevoir (niveau 3) [2]	57 431	57 431	63 505	63 505
Ne pouvant être estimés [3]	444 151	-	355 493	-
	2 437 108 $	1 992 957 $	1 987 276 $	1 631 783 $
Actifs détenus ou désignés à des fins de transaction				
Obligations gouvernementales, d'autres organismes du secteur public et de sociétés ouvertes (niveau 1) [4]	- $	- $	239 469 $	239 469 $
Bons de souscription de sociétés ouvertes (niveau 2) [1]	448 774	448 774	570 111	570 111
	448 774 $	448 774 $	809 580 $	809 580 $

[1] La juste valeur des actions des sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan. Quant aux bons de souscription de sociétés ouvertes, la juste valeur est établie selon la méthode Black & Scholes.

[2] Les justes valeurs ont été déterminées selon la méthode de la valeur actualisée des flux monétaires futurs à des taux d'intérêts de 8,5 % à 13,25 % pour les débentures non convertibles de sociétés privées, de 13,25 % pour le prêt convertible et participatif d'une société privée et de 4,0 % pour l'effet à recevoir, ce qui représente les taux du marché à la date du bilan pour des placements similaires.

[3] La juste valeur de cet instrument financier ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement. Par conséquent, l'instrument financier est comptabilisé au coût.

[4] La juste valeur des obligations gouvernementales, d'autres organismes du secteur public et de sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan.

15. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

La Société conclut des contrats visant ses instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives dans le cadre de ses activités d'investissement.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques sont détaillés ci-après.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements à long terme libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2010, les actifs financiers libellés en devises américaines totalisent 885 827 $ US (1 176 630 $ US au 31 décembre 2009).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date du bilan, le taux de change pour le dollar américain est de 0,996 (2009 : 1,05053).

Une variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la date du bilan, aurait augmenté ou diminué l'encaisse, les placements à long terme et le cumul des autres éléments du résultat étendu de 88 228 $ (2009 : 123 609 $). Cette analyse suppose que toutes les autres variables, notamment les cours boursiers, demeurent constantes. L'analyse comparative a été effectuée selon les mêmes hypothèses.

Risque de taux d'intérêt

Les débentures, les obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public, les obligations de sociétés ouvertes, le prêt convertible et participatif et l'effet à recevoir portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Société au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les actifs financiers à taux fixe représentent 8 434 147 $ (2009 : 8 774 335 $).

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Société est exposée.

- **Comptes clients :**
  Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients. La Société n'exige pas de garantie de ses clients. La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit. De plus, le solde de chaque client est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Société aux créances douteuses n'est pas importante.
- **Débentures :**
  Les soldes des débentures ainsi que l'encaissement des intérêts qui y sont liés sont analysés trimestriellement. Au 31 décembre 2010, la direction estime que le risque de crédit de la Société relatif à ces actifs financiers est modéré et, de ce fait, une provision pour moins-value durable de 303 000 $ a été comptabilisée.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunt bancaire d'un montant autorisé suffisant. La Société établit des prévisions budgétaires trimestriellement afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

			Échéance	
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 6 mois	6 à 12 mois
Passifs financiers				
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 261 985 $	5 261 985 $	5 261 985 $	- $
Retenues sur contrats	298 225	298 225	20 000	278 225
	5 560 210 $	5 560 210 $	5 281 985 $	278 225 $

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

16. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit :

	2010	2009
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions	69 825 000 $	69 825 000 $
Surplus d'apport	5 719 284	5 719 284
Déficit cumulé	(52 995 378)	(54 008 702)
	22 548 906 $	21 535 582 $

En vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des bénéfices non répartis de l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer certaines transactions d'emprunt et d'acquisition ou de dispositions de biens. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La Société n'a effectué aucun changement dans sa gestion du capital. Elle gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société effectue de la prestation de services en gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

	2010	2009
Apparentés sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	11 207 282 $	11 136 452 $
Ministère des Transports	3 572 119	3 670 358
Autres	13 870	44 502
	14 793 271 $	14 851 312 $

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

La Société perçoit des revenus de gestion sur la prestation de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit :

	2010	2009
Apparentés sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	815 915 $	844 870 $
Ministère des Transports	289 585	275 349
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James	51 096	52 113
Autres	56 701	93 623
	1 213 297 $	1 265 955 $

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc., maintenant Ressources MSV 2007 inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant des sites miniers. La restauration des sites miniers avait été évaluée en 1994 à 4 300 000 $ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 $ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 1 313 088 $. La valeur du fonds est de 4 822 114 $ au 31 décembre 2010. Le 28 janvier 2009, la Cour supérieure du Québec a accueilli favorablement la requête de Ressources Campbell inc. et de MSV pour l'émission d'une ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Le 14 décembre 2009, une requête pour nomination de séquestre et attribution de pouvoir en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* a été déposée par un créancier garanti. Par la suite, le tribunal a émis une ordonnance de prolongation suivant les dispositions de la LACC laquelle est toujours en vigueur. Le 15 janvier 2010, un jugement a autorisé le séquestre à faire tous les actes nécessaires pour solliciter de nouvelles offres d'achat sur les biens meubles et immeubles des débitrices. Selon l'une des conclusions de ce jugement, les termes et conditions de toute vente à intervenir devront faire l'objet de consentement des créanciers et tenir compte des intérêts de la Société. Les actifs sont toujours sous la responsabilité du séquestre. Basé sur les opinions reçues d'une firme d'ingénieurs-conseils en septembre 2005 et sous réserve de la mise à jour du plan de restauration, la direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Ces derniers ont débuté au cours de l'exercice 2005 et la Société a effectué des travaux au coût total de 534 762 $ dont 70 989 $ au cours du présent exercice (2009 : 63 319 $). Au 31 décembre 2010, le solde de la provision représentant le coût total des travaux pour le prochain exercice s'élève à 77 000 $. Ces travaux comprennent la réalisation d'une nouvelle expertise en 2011 afin d'établir, s'il y a lieu, la suite du plan de réhabilitation.

19. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée d'après un bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme totale de 93 135 $, soit 31 045 $ par année. Elle s'est également engagée en vertu d'un autre bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2018 à verser une somme totale de 624 176 $ à un apparenté sous contrôle commun (Hydro-Québec), soit 78 022 $ par année.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

BILAN, DES RÉSULTATS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT 2008-2010

ORIENTATION #1» SE DOTER D'UN PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF 01 ÉLABORER UN PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateur	**Élaborer le plan d'action d'ici la fin mars 2009.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte.

ORIENTATION #2» CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 02 CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU TERRITOIRE

Indicateur	**D'ici la fin 2010, réaliser des investissements totalisant trois millions de dollars dans des compagnies juniors d'exploration.**
Suivis/Résultats	Cible surpassée, les investissements totalisent un montant de 4 295 170 $ pour les années 2008 à 2010. Nous observons toujours une bonne diversification des titres en portefeuille, tant pour les substances recherchées que les stades d'exploration des projets. Également, le contexte économique qui prévalait en 2009, nous a incité à augmenter nos investissements dans les sociétés minières qui étaient actives dans les camps miniers traditionnels et qui possédaient des projets d'exploration à un stade avancé ou en préproduction.
Indicateur	**Assurer que ces investissements auront contribué à générer des travaux d'exploration d'un montant global de 10 millions de dollars d'ici la fin 2010.**
Suivis/Résultats	Cible surpassée, ces investissements ont contribué à générer des travaux d'exploration d'un montant de 70 940 110 $ pour cette période, pour un effet de levier de 16,5, soit supérieur à l'effet de levier recherché de 3,3.

OBJECTIF
03
PARTICIPER AU FINANCEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES

Indicateur	**Réaliser, d'ici la fin 2010, des investissements totalisant 1 500 000 $.**
Suivis/Résultats	Les investissements réalisés et les engagements pris de 2008 à 2010 totalisent 2 523 325 $. Par ailleurs, afin de faire face à la crise financière, nous avons accepté de soutenir plus fortement les entreprises en situation de redressement ou ayant besoin de renflouer leurs fonds de roulement. Plus de dossiers nous ont également été référés par d'autres investisseurs institutionnels. D'une part, certains n'avaient plus les liquidités nécessaires pour effectuer des financements et, d'autre part, d'autres voulaient partager le risque compte tenu du contexte économique.
Indicateur	**Assurer que ces investissements génèrent des investissements totaux de 7 500 000 $.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte, les investissements réalisés ont généré des investissements totaux de 6 195 438 $ pour un effet de levier de 2,5, soit inférieur à l'effet de levier recherché de 5. La non-atteinte de cette cible résulte du fait que plusieurs des investissements réalisés étaient destinés à renflouer le fonds de roulement des entreprises, ce qui n'engendre aucun effet de levier. Également, nos interventions dans le redressement financier de certaines entreprises n'ont engendré que peu d'effet de levier.

OBJECTIF
04
PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES JUSQU'AU STADE DU FINANCEMENT

Indicateur	**Investir 300 000 $ dans des projets d'affaires en développement d'ici la fin 2010.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte puisque nous avons décidé de réduire l'enveloppe budgétaire dédiée à ce type de projet compte tenu des fonds disponibles auprès d'autres organismes. Nos engagements ont cependant totalisé 127 500 $ dans ce type de projet de 2008 à 2010.
Indicateur	**Au moins un projet d'affaires en développement aura franchi avec succès l'étape de son financement d'ici 2010.**
Suivis/Résultats	Cette cible n'a pas été atteinte. La majorité des projets soutenus sont toutefois toujours actifs, mais prendront plus de temps que prévu à franchir l'étape du financement.

OBJECTIF

05 S'IMPLIQUER ET JOUER UN RÔLE DE CATALYSEUR DANS CERTAINS PROJETS D'AFFAIRES STRATÉGIQUES

Indicateur	**S'impliquer et jouer un rôle de catalyseur dans au moins trois projets d'affaires stratégiques d'ici la fin 2010.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte, nous sommes impliqués dans un projet d'usine de bois torréfié dans le secteur de Chapais, un projet de mise en valeur de produits forestiers non ligneux (commercialisation de champignons à haute valeur commerciale) ainsi que dans un projet d'étude visant à valider le potentiel de création d'un réseau de transport par autobus sur la route de la Baie-James.
Indicateur	**Au moins un projet d'affaires stratégique aura franchi avec succès l'étape de son financement d'ici 2010.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte. Le projet de transport par autobus a été abandonné par notre partenaire. Le projet d'usine de bois torréfié progresse bien mais son développement a été ralenti en raison de l'incertitude dans les conditions de marché. Le projet de mise en valeur de produits forestiers non ligneux progresse également bien.

ORIENTATION

#3 » PRÉSERVER LES INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE

OBJECTIF

06 CONTRIBUER À FAIRE ADOPTER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DE LA BAIE-JAMES

Indicateur	**Obtenir, d'ici la fin 2010, des engagements financiers de différents bailleurs de fonds pour la réalisation d'un programme de restauration de la route de la Baie-James.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte. Des relevés structuraux de cette route ont été effectués en partenariat avec le MTQ à l'automne 2008. Ces relevés révèlent que la chaussée est en bon état sur 41 % de sa longueur en comparaison de 67,7 % pour l'ensemble du réseau routier sous la responsabilité du MTQ. Une enveloppe budgétaire de 100 millions de dollars serait alors requise pour la restauration de la route. Des résolutions d'appui furent obtenues de la part de la Conférence régionale des élus de la Baie-James ainsi que de la Municipalité de Baie-James. Des représentations ont été également faites auprès d'Hydro-Québec et du MTQ afin d'obtenir le financement requis. Cette problématique fut également soumise au Groupe de travail « Accès au territoire » dans le cadre des travaux pour l'élaboration du Plan Nord.

OBJECTIF

07 RÉNOVER LE RELAIS ROUTIER DU KM 381

Indicateur	**Avoir complété le financement des travaux d'ici la fin 2008.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte. En avril 2008, nous avons déposé une demande d'aide financière au MAMROT dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités. Aucune réponse formelle n'a été reçue à date.
Indicateur	**Avoir réalisé les travaux d'ici la fin 2009.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte. L'impossibilité de compléter le financement du projet retarde le début des travaux. Également, en septembre 2010, nous avons conclu un protocole d'entente avec le conseil de bande de la Nation d'Eastmain portant sur une éventuelle association concernant l'exploitation de ce site. Nous nous donnons un délai de 6 mois afin de définir les modalités permettant de conclure un tel partenariat.

ORIENTATION #4» ÊTRE RECONNUE COMME UNE INTERVENANTE IMPORTANTE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

OBJECTIF

08 CRÉER UN CLIMAT PROPICE À LA CONCLUSION DE PARTENARIATS D'AFFAIRES AVEC LES ORGANISMES ET ENTREPRISES CRIS

Indicateur	**D'ici la fin 2010, nous aurons conclu au moins cinq projets de partenariats d'affaires avec des organismes et entreprises cris.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte, mais des progrès sont observés. Nous sommes membres du Comité de mise en valeur du potentiel minéral du Nord-du-Québec avec le Conseil cri sur l'exploration minière (CCEM) et le Fonds d'exploration minière du Nunavik (FEMN). Des démarches ont été entreprises auprès du Conseil cri sur l'exploration minière afin de constituer un nouveau fonds d'investissements miniers. Des discussions ont de même été entamées avec l'Administration régionale crie dans le but de créer un fonds d'investissement de type microcrédit. Un projet d'acquisition de connaissances portant sur les champignons ayant une haute valeur commerciale a aussi été réalisé en partenariat avec l'Administration régionale crie. En 2009, nous avons effectué un investissement de 300 000 $ dans R&D Eenou Lumber, une entreprise crie de Mistissini et une lettre d'intention a été conclue avec la communauté d'Eastmain concernant un partenariat d'affaires éventuel dans l'exploitation du relais routier du km 381.
Indicateur	**D'ici la fin 2010, nous nous serons engagés dans un projet de partenariat d'affaires entre une entreprise crie et une entreprise jamésienne.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte.

OBJECTIF

09

AGIR PLUS FORTEMENT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Indicateur	**Effectuer, d'ici le 30 juin 2008, une 1re évaluation de la satisfaction de différents intervenants à l'égard des actions que nous entreprenons en développement économique.**
Suivis/Résultats	Le sondage a été complété en septembre 2008.
Indicateur	**Évaluer annuellement ce taux de satisfaction et observer une progression constante dans le but d'améliorer constamment notre offre de service.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte partiellement, le premier sondage réalisé auprès d'un groupe cible de 17 personnes révèle que notre offre de service est jugée satisfaisante par 71 % des répondants, que 87 % des répondants jugent que notre offre de service est complémentaire aux autres organismes, mais que les délais de traitement des demandes de financement sont jugés trop longs par 50 % des répondants. Le deuxième sondage a été réalisé à la fin novembre 2009, il révèle sensiblement les mêmes constations. Pour 2010, aucun sondage ne fut réalisé, c'est plutôt une démarche de consultation qui a été initiée concernant notre Plan de développement 2011-2013.

ORIENTATION #5 »

AVOIR UNE GESTION EFFICACE ET PERFORMANTE

OBJECTIF 10

ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, OPÉRATIONNELS ET HUMAINS

Indicateur	**Avoir adopté le plan de gestion des risques d'ici le 30 juin 2009.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte le 21 septembre 2010.

OBJECTIF 11

AMÉLIORER LE TAUX DE SATISFACTION DES MEMBRES DU PERSONNEL

Indicateur	**Avoir atteint un indice de satisfaction global de 75 % d'ici le 30 juin 2010.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte, l'indice de satisfaction global est élevé à 75,2%.

OBJECTIF 12

MAINTENIR L'AUTOFINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Indicateur	**Avoir atteint l'autofinancement de nos activités à chacune des années du plan de développement.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte, en 2008, le bénéfice net avant amortissement était de 232 340 $. En 2009, il se chiffrait à 1 824 001 $ et pour 2010, il s'élève à 1 316 645 $.
Indicateur	**Avoir atteint un rendement cumulé sur nos placements de 20 % de 2008 à 2010.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte, le rendement cumulé s'élève à 29,4%.

BILAN DE LA 2E ANNEE DE NOTRE PLAN D'ACTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La SDBJ :
Un partenaire de choix

ORIENTATION #1 » INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

ACTION 01

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

DÉVELOPPER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES 16 PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET IMPLANTER UN RÉSEAU D'ÉCHANGE D'INFORMATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Geste	**RÉDIGER UNE CHRONIQUE « DÉVELOPPEMENT DURABLE » DANS LE BULLETIN INTERNE ET EXTERNE.**
Indicateur	**Publier trois chroniques par année dans chacun des bulletins.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte.
Geste	**ORGANISER UN CONCOURS POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LA SDBJ SOUS LE THÈME « RELEVER LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONCOURS 2D-3R ».**
Indicateur	**Élaborer la trousse d'aide en développement durable de même que le blogue ou le profil Facebook d'ici le 15 octobre 2009.**
Suivis/Résultats	La trousse d'aide a été élaborée pour le 1er novembre 2009. À la suite des difficultés à concevoir le concours 2D-3R, il fut décidé de ne pas développer de blogue ou de profil Facebook concernant ce concours.

Indicateur	**Tenir le concours 2D-3R du 30 novembre 2009 au 30 novembre 2010.**
Suivis/Résultats	La difficulté à concevoir le concours 2D-3R nous a incités à le remplacer par une participation des membres de notre personnel au concours Défi Climat 2010.
Indicateur	**Faire état des résultats dans chacune des parutions du bulletin électronique et du bulletin interne (novembre 2009 à novembre 2010).**
Suivis/Résultats	Cette cible devenait caduque après l'abandon du concours 2D-3R.
Indicateur	**Au moins 50 % des membres du personnel ont participé au concours.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte, seulement 24 % des membres du personnel ont participé au Concours Défi Climat 2010. Les gestes posés permirent de réduire de 22 032 kg d'émission de CO^2.
Geste	**RÉALISER UNE VEILLE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RENDRE DISPONIBLE L'INFORMATION PERTINENTE.**
Indicateur	**Sensibiliser 80 % du personnel d'ici la fin 2010 et en former 20 % d'ici 2010.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte, 90 % des membres du personnel ont été sensibilisés et 74 % des membres ont été formés.
Indicateur	**S'inscrire à au moins quatre forums ou bulletins (nombre de forums et bulletins).**
Suivis/Résultats	Cible atteinte.
Geste	**PARTICIPER ANNUELLEMENT À UN ÉVÈNEMENT INCONTOURNABLE.**
Indicateur	**Participer à un évènement incontournable en développement durable (oui/non).**
Suivis/Résultats	Oui. En 2010, nous avons participé à l'organisation du colloque sur l'agroforesterie et le bioalimentaire « Alternative pour la diversification économique du Nord québécois », à ce colloque, qui regroupait les régions visées par le Plan Nord, nous étions conférenciers concernant les enjeux du développement durable de ce secteur d'activité émergeant.

ACTION

02

INSÉRER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES DIFFÉRENTES COMMUNICATIONS ÉCRITES ET ÉLECTRONIQUES DE LA SDBJ.

Geste	**CRÉER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE APPARAISSANT DANS TOUS LES COURRIELS ET LE PROGRAMMER À MÊME LA SIGNATURE DES COURRIELS POUR UNE UTILISATION AUTOMATIQUE PAR TOUS LES EMPLOYÉS.**
Indicateur	**Le message a été créé, programmé et utilisé par 100 % des employés à compter du 1er septembre 2009.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte.
Geste	**AJOUTER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORS DES IMPRESSIONS DE LA PAPETERIE OFFICIELLE DE LA SDBJ.**
Indicateur	**Le message est présent sur toute nouvelle papeterie imprimée à compter du 1er septembre 2009.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte.
Geste	**AJOUTER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE APPARAISSANT SUR TOUTES LES PAGES FRONTISPICES DES TÉLÉCOPIES TRANSMISES PAR LE PERSONNEL.**
Indicateur	**Le message a été crée, programmé et transmis aux employés pour utilisation à compter du 1er septembre 2009.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte.
Geste	**AJOUTER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LES NOTES DE SERVICE TRANSMISES AU PERSONNEL.**
Indicateur	**Le message a été crée, programmé et utilisé lors de toute transmission de note de service à compter du 1er septembre 2009.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte.

ORIENTATION #2»

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

OFFRIR AUX MEMBRES DE NOTRE PERSONNEL UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANT ET SÉCURITAIRE.

ACTION 03

ÉTABLIR UN CADRE DE GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ POUR TOUTES LES DIRECTIONS DE LA SDBJ (L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL ÉTANT CONSIDÉRÉ COMME TRAITÉ AVEC L'ACTION 5).

Geste	**FORMER UN COMITÉ DE COORDINATION POUR L'ÉLABORATION D'UN CADRE DE GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ (CGSS) POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA SDBJ.**
Indicateur	**Mise en place du comité de coordination du CGSS pour le 30 septembre 2009.**
Suivis/Résultats	Le délai pour recruter le responsable de l'élaboration du CGSS a été plus long que prévu, ce qui explique le retard à mettre en place ce comité. Le comité a cependant été formé le 6 novembre 2009.
Geste	**DÉSIGNER ET FORMER UN RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DU CGSS.**
Indicateur	**Désigner le responsable d'ici le 30 septembre 2009.**
Suivis/Résultats	Le responsable fut désigné le 6 novembre 2009 et il a suivi une formation sur le processus d'amélioration continue.
Geste	**ÉLABORER LE CGSS.**
Indicateur	**Dépôt et acceptation d'un plan de travail pour le CGSS pour le 23 décembre 2009.**
Suivis/Résultats	Le dépôt du plan de travail a été effectué à la date prévue, mais son acceptation a été retardée au 30 avril 2010.
Indicateur	**Approbation du CGSS pour le 22 décembre 2010.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte. Une analyse des risques en santé et sécurité au travail a cependant été faite en 2010.

ORIENTATION #3 »

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

INTÉGRER LA GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DANS NOS DIVERSES PRATIQUES ET SYSTÈMES DE GESTION EN PLACE.

ACTION 04

METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE.

Geste	**INSTAURER UN PROGRAMME 3R (RÉDUCTION, RÉUTILISATION, RECYCLAGE).**
Indicateur	**Le programme 3R est élaboré pour chacun des établissements de la SDBJ d'ici le 15 octobre 2009.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte et reportée en 2011.
Indicateur	**Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale.**
Suivis/Résultats	Malgré que le programme soit en cours d'élaboration, les différents établissements ont mis en œuvre une douzaine de mesures.
Indicateur	**Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.**
Suivis/Résultats	Aucun.
Indicateur	**Chaque établissement de la SDBJ s'est inscrit au concours « Relever le défi du développement durable : Concours 2D-3R ».**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte compte tenu de l'abandon du concours.
Indicateur	**Le programme 3R détermine des objectifs de réduction, réutilisation et recyclage à atteindre pour chacun des établissements.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte et reportée en 2011.
Indicateur	**Chaque établissement fait état des résultats atteints dans le blogue ou le profil Facebook du concours 2D-3R.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte, suite à l'abandon du concours.

ACTION

05

ÉLABORER UN SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AFIN DE MIEUX GÉRER LES IMPACTS CONNUS ET POTENTIELS LIÉS À LA RÉALISATION DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE LA SDBJ.

Geste	**FORMER UN COMITÉ DE COORDINATION POUR L'ÉLABORATION DU SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.**
Indicateur	**Mise en place du comité de coordination pour la fin septembre 2009.**
Suivis/Résultats	Le délai pour recruter le responsable de l'élaboration du CGSS a été plus long que prévu, ce qui explique le retard à mettre en place ce comité. Le comité a cependant été formé le 6 novembre 2009.
Geste	**DÉSIGNER UN RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DU SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.**
Indicateur	**Désigner le responsable du projet pour le 30 septembre 2009.**
Suivis/Résultats	Le responsable fut désigné le 6 novembre 2009 et il a suivi une formation sur le processus d'amélioration continue.
Geste	**ÉLABORER LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.**
Indicateur	**Dépôt et acceptation d'un plan de travail pour la fin décembre 2009.**
Suivis/Résultats	Le dépôt du plan de travail a été effectué à la date prévue, mais son acceptation a été retardée au 30 avril 2010.
Indicateur	**Élaboration du système de gestion environnementale d'ici la fin décembre 2010.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte. Une analyse des risques environnementaux a cependant été faite en 2010.

ACTION

06

PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ANALYSE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT DE LA SDBJ.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

INTÉGRER DAVANTAGE LES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉALISATION DE NOS DIVERSES ACTIVITÉS.

Geste	**ÉLABORER UNE GRILLE DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DE LA SDBJ.**
Indicateur	**Intégrer dans nos formulaires la prise en compte des principes de développement durable d'ici le 1er juin 2009.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte partiellement. Pour les projets d'investissements privés, deux outils ont été développés, le premier est remis aux promoteurs afin de les sensibiliser aux différents principes de développement durable. Le second outil est utilisé à l'interne et nous permet d'analyser chacun des projets d'investissement en prenant en considération les principes de développement durable. Pour nos investissements dans le secteur minier, ce fut plutôt un outil d'évaluation des retombées socioéconomiques qui fut élaboré et mis en place en novembre 2010.
Indicateur	**Grille d'analyse créée d'ici le 30 juin 2009.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte pour les investissements privés. Pour les investissements miniers, la cible fut atteinte en novembre 2010.
Geste	**FORMER LE PERSONNEL CONCERNÉ.**
Indicateur	**100 % du personnel concerné aura été formé à utiliser la grille d'analyse.**
Suivis/Résultats	100 % du personnel fut formé pour l'outil à remettre aux promoteurs. La formation demeure à compléter pour la grille d'analyse des projets en fonction des principes de développement durable.

ORIENTATION

#6» AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

RENFORCER LA VIABILITÉ ET LA RÉSILIENCE DES COLLECTIVITÉS URBAINES, RURALES OU TERRITORIALES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

DÉVELOPPER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES ENJEUX ÉCONOMIQUES DES COMMUNAUTÉS CRIES ET JAMÉSIENNES.

ACTION

07

EFFECTUER UN 1ER BILAN SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS DE LA SDBJ :

- **EN LIEN AVEC SA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES;**
- **EN REGARD DE SES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE;**
- **DANS LES DIFFÉRENTES VILLES OÙ SONT LOCALISÉS SES BUREAUX.**

Geste	**ÉLABORER LA MÉTHODOLOGIE PERMETTANT D'EFFECTUER LE BILAN.**
Indicateur	**Élaborer la méthodologie d'ici le 31 décembre 2009.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte le 31 mars 2010.
Geste	**COMPLÉTER LE BILAN SUR L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2009.**
Indicateur	**Compléter le bilan social et économique des activités de la SDBJ d'ici le 30 juin 2010.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte en octobre 2010. Il a par ailleurs été décidé d'effectuer annuellement un bilan social, économique et environnemental de nos activités.

ORIENTATION #8» FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

ACTION **08**

METTRE SUR PIED UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ACTION BÉNÉVOLE DE SES EMPLOYÉS ET DE L'ACTION SOCIALE DE LA SDBJ DANS LES DIVERSES COMMUNAUTÉS.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

ACCROÎTRE L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LEUR COMMUNAUTÉ.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

OFFRIR AUX MEMBRES DE NOTRE PERSONNEL UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANT.

Geste	**ALLOUER UNE BANQUE D'HEURES DE CONGÉS RÉMUNÉRÉS AUX MEMBRES DU PERSONNEL QUI S'IMPLIQUENT BÉNÉVOLEMENT DANS LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ŒUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES.**
Indicateur	**Diffuser, d'ici le 30 juin 2009, une note de service aux membres du personnel les informant des modalités à respecter pour se prévaloir de la banque de congés d'action bénévole.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte.
Indicateur	**Plus de 200 heures de congés d'action bénévole auront été accordées aux membres du personnel du 30 juin 2009 au 30 juin 2010.**
Suivis/Résultats	Cible atteinte, au 30 juin 2010 la banque d'heures de congés d'action bénévole s'élevait à 213 heures.
Geste	**REVOIR LES PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES DIVERSES COMMANDITES OCTROYÉES AUX ORGANISMES LOCAUX.**
Indicateur	**Les processus d'attribution des diverses commandites octroyées aux organismes locaux par les différents établissements de la SDBJ sont revus et documentés au plus tard le 31 décembre 2009.**
Suivis/Résultats	Cible non atteinte et reportée en 2011.

GOUVERNANCE, EFFECTIFS, APPLICATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

2010

La Société est administrée par un conseil d'administration composé du président du conseil, du président-directeur général et d'un maximum de cinq autres membres, nommés par le gouvernement. Le gouvernement doit, par ailleurs, désigner un membre de son conseil d'administration parmi les Cris de la Baie-James et du Nord québécois. L'Administrateur régional cris

Durant l'année 2010, l'engagement des administrateurs a été assuré par la tenue de dix séances du conseil d'administration de la Société.

Au 31 décembre 2010, l'effectif de la Société est composé de 57 employés. L'étendue du territoire, ainsi que les diverses activités nautiques nécessitent que certains soient déployés à Chibougamau, à Matagami, à Radisson ainsi qu'au relais routier du km 381 de la route de la Baie-James.

Conformément aux lois et règlements qui lui sont applicables, la Société doit rendre compte dans son rapport annuel des résultats de son programme relatif à certaines exigences :

Loi sur le ministère du Conseil exécutif

Conformément à la *Loi*, la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie qui précise aux administrateurs, à compter de l'année 2010, la Société ne s'est reçu aucune plainte et n'a entamé aucune enquête à l'égard de ses administrateurs.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

	Demande d'accès à des documents	Demande d'accès à des renseignements personnels
Demandes d'accès acceptées	2	-
Demandes d'accès refusées	-	-
Demandes d'accès partiellement acceptées	1	-
Total	3	-
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	2	
Demandes traitées dans un délai de 21 à 30 jours	1	

Parmi ces trois demandes d'accès à l'information, aucune n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables et aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information. Le délai moyen de traitement pour répondre aux demandes a été de 13 jours.

De plus, en vertu du règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société doit rendre compte de la diffusion sur son site Internet des documents et renseignements visés à la section II de ce règlement et couvrant le 2e trimestre de 2010.

L'ensemble des activités particulières relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels a été réalisé en 2010.

Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette

Conformément à la *Loi*, le Secrétariat du Conseil du trésor a établi les objectifs de réduction et de contrôle des dépenses 2010-2011.

Les objectifs de réduction pour l'année financière 2010 totalisaient 68 464 $, soit 31 616 $ correspondant à 25 % des dépenses de formation, de déplacement et de frais accessoires du siège social et 36 848 $ équivalant à 1 % de la masse salariale.

En 2010, les efforts de la Société d'innovation de Terre-Neuve-et-Labrador ont permis de réduire ses dépenses de 10,5 % et ont engendré une croissance de son actif d'autres de 3,3 %. Ces mesures ont contribué aux résultats présentés dans sa politique de réduction et de contrôle des dépenses. Elles ont été différentes mesures mises en place au cours de la dernière année totalisant 456 482 $, ce qui représente 388 018 $ de plus que l'objectif.

Réduction et contrôle des dépenses	Objectif 2010	Réel 2010
Frais de fonctionnement de nature administrative	31 616$	72 892$
Équivalent de 1 % de la masse salariale	36 848$	383 590$
Total	**68 464$**	**456 482$**

Financement des services publics

La Politique sur le financement des services publics, annoncée lors du budget 2009-2010 du gouvernement du Québec, vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle s'applique à tous les organismes publics offrant des biens et des services aux citoyens.

Dans le cadre de cette politique, la Société a jusqu'au 31 mars 2011 pour évaluer systématiquement les coûts de tous les biens et services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée et pour déterminer leur niveau de financement. De plus, tout tarif de la Société qui n'est pas régi par une règle d'indexation ou une fixation annuelle doit être indexé à compter du 1er janvier 2011.

Au cours de l'exercice 2010, nous avons réalisé l'inventaire des biens et services offerts aux citoyens et aux entreprises et établi leur mode de financement. Les travaux qui seront complétés en 2011 consistent à finaliser l'évaluation des coûts pour chacun des biens et services tarifés et à déterminer leur niveau de financement, soit la portion des coûts directement assumés par les usagers. De plus, nous procèderons à l'analyse des biens et services qui ne sont pas tarifés et qui pourraient l'être.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La SDBJ:
Un partenaire de choix

1. PRÉAMBULE

1.1 Les membres du conseil d'administration *de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales* se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement *sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

1.2 Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.

1.3 Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics: elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment:

- des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
- de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
- des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils aient cessé d'exercer leurs fonctions.

1.4 Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire, au secrétaire de la Société, l'attestation contenue à l'annexe A.

1.5 La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.

1.6 Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2. DÉFINITIONS

2.1 Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie:

- les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;
- les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leur mandat;
- les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.

2.2 Administrateur: désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.

2.3 Conseil: désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.

2.4 Entreprise: désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques. Toutefois, ceci ne comprend ni la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société, ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.

2.5 Entreprise liée: désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10% des droits de vote ou de participation.

2.6 Filiales de la Société: toute filiale détenue à plus de 50% par la Société de développement de la Baie-James.

2.7 Premier dirigeant: le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.

2.8 Société: la Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

3. ÉNONCÉS DE PRINCIPES

3.1 Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.

3.2 Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales, sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4.1 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

4.2 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.3 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

4.4 Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

4.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

4.30 L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

4.31 L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- le nom de toutes les entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;
- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

4.32 L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.

4.33 Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.

4.34 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou de l'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

4.35 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.36 L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes à but non lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient 100 pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

4.37 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.38 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.39 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

4.40 Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

4.41 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.

4.42 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4.43 Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

5. ACTIVITÉS POLITIQUES

5.1 L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.

5.2 Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

5.3 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.4 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.5 L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération, conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4, a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

5.6 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

5.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6. RÉMUNÉRATION

6.1 L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.

6.2 Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :

- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée; ou
- bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

6.3 L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

6.4 L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

6.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.

Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, «secteur public» s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

7. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s'il en est lui-même le président.

L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

CARTE DU TERRITOIRE

La SDBJ:
Un partenaire de choix

Réserve faunique

Terres de catégorie I

Terres de catégorie II

Limite de la municipalité de Baie-James

2010

Infrastructures existantes

Centrale hydroélectrique

Centrale hydroélectrique en construction

Aéroport - aérogare

Route principale pavée

Route principale

Route secondaire

Route d'accès

km 254 Borne kilométrique de route

SDBJ Bureau de la Société de développement de la Baie-James

Relais routier

Sources :

Base : BDGA, 1 : 1 000 000, MRN Québec, 2002
Terres de catégories : Ministère des Terres et Forêts du Québec, service de l'Arpentage

Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec, 2008
Fichier : 6675_hq_356_x_001107.fh10

0 43 86 km

Lambert, NAD83

Novembre 2008

Gracieuseté d'Hydro-Québec

Hydro Québec

Société d'énergie de la Baie James

Siège social
Chibougamau

462, 3e rue, bureau 10
Chibougamau (Québec) G8P 1N7
Téléphone : 418 748-7777
Télécopieur : 418 748-6868
chi@sdbj.gouv.qc.ca

Bureau
Matagami

110, boulevard Matagami, C.P. 970
Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone : 819 739-4717
Télécopieur : 819 739-4329
mat@sdbj.gouv.qc.ca

Bureau
Radisson

Complexe Pierre-Radisson
66, avenue Des Groseilliers, C.P. 366
Radisson (Québec) J0Y 2X0
Téléphone : 819 638-8411
Télécopieur : 819 638-8838
rad@sdbj.gouv.qc.ca

Société de développement de la Baie-James
Québec

Mixed Sources
FSC